43e ANNÉE. — 1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE

N° 1. — 15 Janvier 1894



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1894

SOMMAIRE

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

4731. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLIII

QUATRIÈME SÉRIE. — TROISIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

1894

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, TROISIÈME (43e) ANNÉE

Tous ceux qui ont parcouru les galeries du Louvre y auront remarqué une vaste toile du grand peintre Jacques-Louis David, intitulée *le Serment du Jeu de Paume* (4 août 1789). On la remarque d'autant plus aisément qu'elle est mutilée et inachevée. Quelques têtes seulement, entièrement peintes, permettent de saisir le mouvement de cette grande scène patriotique; la plupart sont simplement esquissées, mais avec cette conscience et cette maestria qui caractérisent le peintre de *la Mort de Marat*. Cette toile lui avait été commandée par l'Assemblée nationale, le dessin, composé en 1791, parut au Salon de cette année, et David s'y prépara soigneusement par des études de portraits d'après nature. — Au premier plan figure le groupe religieux composé de dom Gerle, de l'abbé Grégoire et de Rabaut Saint-Étienne. Ces deux derniers portraits, très remarquables, existent encore. — Après avoir fait partie de la collection Walferdin, la tête presque achevée de Rabaut Saint-Étienne appartint à M. Rothan qui la prêta à l'exposition des portraits du siècle (1883), puis la vendit. M. A. Lods a fini par la retrouver à l'exposition des portraits des journalistes, en juillet 1893, puis chez Maître Cheramy, qui l'a gracieusement autorisé à la faire reproduire en héliogravure pour sa future biographie de l'éloquent avocat de la liberté religieuse.

Cette œuvre d'art, ce portrait du pasteur et député de Nîmes, exécuté par le plus grand peintre de l'époque, qui le fréquenta beaucoup puisqu'il devint son collègue à la Con-

vention, nous avons la bonne fortune, grâce à l'amabilité de notre collaborateur, de pouvoir l'offrir à nos abonnés de 1894. Ils le recevront encarté dans le cahier du 15 février, et nous aimons à croire qu'ils nous sauront gré de cette nouvelle preuve de notre désir de leur être agréable.

N. W.

P. S. — Dans le courant de l'année 1894, le *Bulletin* publiera, DV. des études et documents, entre autres, sur *Le pasteur Soulier exécuté en* 1794 (D. Benoît); — *le prétendu massacre de la garnison de Nègrepelisse par les protestants en* 1622, et *le chiffre de la population protestante de la généralité de Montauban* (Ch. Garrissòn); — *le pasteur Jeanbon Saint-André jusqu'à la convocation des États-Généraux* (L. Lévy); — *l'édit de Tolérance et l'avocat Target d'après son journal inédit* (A. Lods); — *Roux de Marcilly ou un prétendu complot contre la vie de Louis XIV*, et *le forçat pour la foi Pierre Butaud, seigneur de l'Ensonnière* (C. Pascal); — *la correspondance d'un étudiant à Saumur à la veille de la Révocation;* — des *notes inédites de Duplessis-Mornay sur la Saint-Barthélemy;* — *les premiers pasteurs du Désert dans l'Ouest d'après un témoin;* — *les Camisards d'après un rapport officiel*, etc., etc.

Si l'on voulait une preuve récente de la nécessité où nous sommes de défendre sans relâche la mémoire de nos pères en rétablissant la vérité historique, qu'on lise, entre autres, comment, dans *le Peuple français* du 6 janvier 1894, on explique la Saint-Barthélemy : **Provoquée par « le massacre des catholiques par les protestants de Pau »** — où il n'y eut de massacrés que des pasteurs réformés, — **« l'Église n'y fut pour rien »**, — cette Église dont le chef Pie V écrivait à Catherine de Médicis, le 28 mars 1569 : « ...*Ce n'est que par l'extermination entière des hérétiques* que le roi pourra rendre à ce noble royaume l'ancien culte... »

Études historiques

L'INTRODUCTION DE LA RÉFORME

DANS LES VALLÉES VAUDOISES DU PIÉMONT

> « Dicebat se fore missum ex parte Dei ad reformandam fidem catholicam. »
> *Un Barbe*
>
> « Non licet, o fratres, ab aratro respicere. »
> *Œcolampade aux Vaudois.*

C'était l'an de grâce 1517.

Le concile convoqué à Rome par Léon X était clos depuis le mois de mars. La fameuse Bulle des indulgences provoquait les premiers murmures et le tambour de Tetzel allait éveiller la colère de Luther. Un Savoyard, nommé Claude de Seyssel, venait de succéder à Claude de Turin, mais à sept siècles de distance. Il avait célébré sa première messe pontificale le 24 juin, à la fête de saint Jean-Baptiste. Ce jour-là, deux paysans de la vallée de Pragelas, éblouis par la splendeur du rite, rentrèrent au giron de l'Église. L'archevêque vit dans ce fait le doigt de Dieu. « Voilà des prémices qui annoncent une moisson prochaine », se dit-il en lui-même, et il résolut de visiter ses brebis errantes de la vallée de Pragelas.

Sa visite étonna tout le monde. D'abord, au dire des vieillards et de l'aveu de Seyssel lui-même, c'était la première fois que l'archevêque de Turin s'aventurait dans ces parages. Ensuite, il allait pour y prêcher. Double miracle. Aussi l'accueil fut-il imposant, et surtout si touchant de simplicité et de candeur, que notre prélat en fut ébahi. En y pensant quelques années plus tard, il s'en applaudissait encore. C'est que, disait-il, j'ai su m'y prendre. Quand la montagne ne vient pas à Mahomet, ne faut-il pas que Mahomet aille à la montagne? On aurait dû y songer dès longtemps. Ensuite,

j'ai su tirer parti des expériences des prédicateurs qui m'ont précédé. Ah! il fallait voir plus tôt que ce n'est pas avec les menus raisonnements de la théologie qu'on peut avoir raison de ces rustiques gens. Ils ne comprennent rien à nos subtilités. Ce qui n'empêche pas qu'ils ont du flair, plus que n'en ont leurs voisins catholiques [1]. D'ailleurs ils ont leurs idées fixes. Ils ne veulent admettre aucune autorité en dehors de l'Ancien et du Nouveau Testament; ils s'en tiennent au sens littéral des Saintes Écritures et se moquent de notre saine interprétation. Ne fallait-il pas s'adapter à leur manière de voir? C'est la loi naturelle. On bégaye avec les enfants; on hurle avec les loups. S'avisa-t-on jamais d'attirer les oiseaux au piège par des concerts musicaux? non, on imite leur gazouillement. On va même jusqu'à grogner avec les pourceaux [2]. En sorte que, pour convaincre les Vaudois, il importe avant tout de leur présenter des témoignages clairs et précis des Saintes Écritures; en tout cas, il leur faut des raisons de l'ordre moral, d'autant plus qu'ils mènent une vie pure et exemplaire [3].

Malgré toutes ces précautions, les homélies de l'archevêque laissèrent le temps comme elles l'avaient trouvé, ainsi qu'on dit aussi à Turin. Il finit sans doute par découvrir qu'il n'y a rien de difficile à imiter comme la voix du bon Berger, si l'on a affaire à des âmes qui ont l'habitude de l'entendre et auxquelles il a révélé les trésors de son amour [4]. Du reste, il aurait pu s'en consoler. A quoi bon ramener à l'Église des gens qui ne l'ont quittée que pour mieux suivre les traces de son divin chef? Faut-il que, pour entrer au Paradis, les bons chrétiens apprennent à hurler avec ceux qui les persécutent? Dépité, Seyssel fit imprimer la somme de ces homélies à Paris, pour les exhorter, en latin cette fois, à ouvrir les yeux

1. « Sunt caeteris acutiores. » Seyssel, *Adv. errores et sectam Wald. tractatus*. Paris, 1520.

2. « Sues quoque ad conscium grunitum concurrunt ». *Ibid.*

3. « In reliquis autem ferme puriorem quam caeteros christianos vitam agere ». *Ibid.*

4. S'ils refusaient les indulgences de l'Église, les suffrages, etc., c'est, disaient-ils, que le Christ nous suffit surabondamment — « Christo omnibus ad omnia abunde sufficiente. » *Ibid.*

à la lumière. Il perdit son latin. Les Vaudois ouvrirent bien les yeux, mais d'un autre côté. L'astre de la Réforme s'était levé à l'horizon.

I

Les Barbes éclaireurs.

« Le bruit des victoires de la Réformation arrivant jusque dans leurs vallées, ces hommes pieux y avaient prêté une oreille attentive. L'un d'eux surtout, le pasteur d'Angrogne, Martin Gonin, en avait été vivement ému. D'un caractère décidé, entreprenant, prêt à donner sa vie pour l'Évangile, le pieux Barbe (nom donné par les Vaudois à leurs pasteurs) avait senti le plus vif désir d'aller voir de près ce qu'était la Réformation. Cette pensée le suivait partout, soit qu'il parcourût les petits vallons qui partagent la vallée comme un arbre en plusieurs branches, soit qu'il suivît le cours du torrent, soit qu'il s'assît au pied des Alpes de la Cella, de la Vachère et de l'Infernet, Gonin soupirait après Wittemberg et Luther. Enfin, il se décida; il partit en 1526, se rendit vers les réformateurs et rapporta dans ses vallées beaucoup de bonnes nouvelles et de livres pieux. Dès lors la Réformation fit le sujet principal des conversations des Barbes et des pâtres de ces montagnes [1]. »

Charles Quint faisait mine de la combattre, mais on comptait avant tout sur le bras de Dieu, ensuite sur la faveur de François I[er], grâce à l'influence de sa sœur Marguerite, duchesse d'Alençon. Ne venait-il pas d'organiser une alliance avec les puissances de l'Occident? Tous les regards se portaient sur lui.

Soudain, la nouvelle se répandit qu'un décret royal cassait les procédures commencées contre les hérétiques. Ce décret rassura un instant les frères de France. Il fut un rayon de soleil pour Grenoble et le district des Alpes, comprise la petite ville de Gap, patrie de Farel. On sait que ce dernier,

1. Merle d'Aubigné, *Hist. de la Réformation au temps de Calvin*, III, 323.

issu d'une famille dévote, avait dû s'en éloigner. Après avoir chicané Erasme, il bornait son activité de pionnier aux villes de Morat et Neuchâtel, sans perdre de vue ce qui se passait dans le Dauphiné et plus loin, en Provence.

Las d'attendre la Réforme, les Vaudois vinrent à sa rencontre, en délibérant l'envoi de deux Barbes éclaireurs. George Maurel, natif de Freissinière, et son collègue Pierre Masson, partirent l'an 1530, avec le mandat de conférer avec les réformateurs les plus rapprochés. Hélas! l'un d'eux ne devait plus revenir. Suivons-les dans leur périlleuse tournée.

On devine qu'ils prirent d'abord le chemin de Morat et de Neuchâtel, où Farel les attendait. Ils se rendirent ensuite à Berne, puis à Bâle, où ils saluèrent Œcolampade, qui les accueillit avec bonté et gagna bientôt leur entière confiance. S'ouvrant à lui comme à un confesseur et à un arbitre, ils lui exposèrent au menu l'état de leurs croyances, attirant particulièrement son attention sur l'office du ministère, le Canon, l'interprétation des Écritures, le Culte, les Sacrements et plusieurs cas de morale. Mais la question épineuse entre toutes fut celle du Libre Arbitre. Elle avait bien été débattue par Luther et Erasme, mais sans les rallier à l'opinion du réformateur. « Ce que nous en avons lu nous a troublés, dirent les Barbes. Nous avions cru que Dieu crée en tout homme une disposition naturelle à la vertu, et que sa prescience n'exclut pas notre responsabilité; mais si, comme pense Luther, toutes choses adviennent par nécessité, que nous reste-t-il à faire? A quoi sert la prédication? Ah! que ne sommes-nous unis!... Au fond, ne le sommes-nous pas? Nous avons seulement négligé de sonder les Écritures. mais nous y aviserons. Vous nous guiderez et l'esprit de Dieu nous éclairera[1]. »

Sainte simplicité de nos aïeux! N'en savaient-ils donc pas assez long, grâce à leur vieille Bible, pour en remontrer sur ce point à la théologie nouvelle de la Réforme? Ils avaient appris, en tout cas, à être modestes; aussi, préférèrent-ils se laisser catéchiser. Œcolampade les initia aux clartés obscures

1. *Mémoires de Maurel*, manuscrit de Dublin.

de la prédestination et résolut tous leurs doutes, sans exception. La théologie n'a jamais reculé devant les mystères. Sur leur demande, il mit sa réponse par écrit, et nos Barbes l'emportèrent avec eux. En la lisant, ils se dirent cependant l'un à l'autre : « Homère n'aurait-il pas fait quelques vers boiteux? Ne jurons pas sur la parole d'un homme ; allons consulter Bucer. Deux yeux valent mieux qu'un seul[1]. »

A Strasbourg, même accueil et mêmes explications. En somme, voici la réponse des réformateurs :

« Frères Vaudois, nous rendons grâces à Dieu de ce que, malgré les ténèbres qui vous environnent, vous avez gardé l'amour et la connaissance de la vérité. Nous professons la même doctrine sur la Trinité. Voilà pour le fondement. L'article de la prédestination est dur à la raison, sans doute. Qu'y faire? Il ne vous reste qu'à vous y résigner, comme nous. Elle exclut le libre arbitre, dites-vous. C'est vrai, mais la responsabilité subsiste; car si le salut vient de Dieu, la perdition est le fait de l'homme. Vous n'êtes pas loin de reconnaître la véritable doctrine au sujet des sacrements. Nous n'en admettons que deux, le Baptême et la Cène, et encore avec l'interprétation symbolique. Quant au canon des Écritures, il faut l'expurger. Nous indiquons par le menu quels sont les livres apocryphes. La morale sera facile à définir, si nous avons soin de la dériver à la fois de l'Ancien et du Nouveau Testament. Il s'agit surtout de l'observer. Christ n'a pas aboli le serment; il en a seulement écarté la pratique frivole. Le mariage est honorable entre tous et les apôtres n'ont pas songé à prescrire le célibat. L'ordre ecclésiastique comporte la pluralité des offices selon la diversité des dons. Après cela, il est bien évident que la séparation complète d'avec l'Église romaine est inévitable ; elle s'impose à vous comme un devoir. »

Ce dernier point fut marqué avec une insistante énergie.

« Vous savez, écrivait Œcolampade, que nous sommes appelés à croire du cœur à la justice et à faire de la bouche confession à

1. « Come tu sabes, alcuna vecz lo bon Homero dormilho... Plus veon li olh que l'olh ». *Ibid.*

salut, et que ceux qui auront eu honte de confesser Christ devant les hommes seront réprouvés. Comment serait-il possible de servir avec dissimulation le Dieu de vérité et de porter un même joug avec les infidèles ? Néanmoins, n'est-ce pas votre cas ? Fuyant la persécution, vous dissimulez votre foi ; vous allez à la messe et vous joignez votre amen aux oraisons des papistes. Cela, qu'est-ce, sinon renier Jésus-Christ ? Je le sais, vous prétextez votre faiblesse ; mais ne seriez-vous pas plus forts si vous réalisiez le fait qu'il vous a rachetés par son sang ? Pourquoi ne craindriez-vous pas plutôt Celui qui peut jeter l'âme et le corps dans la géhenne ? Quel trésor Jésus-Christ n'est-il pas pour nous ? Plutôt mourir que de nous refuser à le suivre. Pensez-y. Sera-t-il permis de dissimuler notre foi parce que nous vivons sous le règne de l'Antechrist? Alors pourquoi la confesserait-on sous celui des Turcs ? Pourquoi, au temps de Domitien, les chrétiens se faisaient-ils scrupule de sacrifier à Jupiter et à Vénus ? Pourquoi Tobie refusa-t-il d'adorer le veau d'or à Béthel ? Frères, je crains que si nous refusons à Dieu l'honneur qui lui est dû, notre vie entière ne demeure souillée du levain de dissimulation et que le Seigneur ne nous vomisse de sa bouche. Comment nous glorifierons-nous en la croix de Christ si, craignant les hommes, nous ne voulons pas avoir part à son opprobre ? Vos pères ont mis la main à la charrue, il ne nous est pas permis de regarder en arrière[1]. »

Martin Bucer ajoutait :

« En recevant les sacrements des mains des papistes, vous sanctionnez leur impiété. Voilà bien une grande faiblesse ; Dieu veuille ne pas vous l'imputer. Naaman le Syrien, obligé de se présenter avec son roi au temple de Remnon, y adora Dieu et ne rendit son culte qu'à lui seul. Quand même, il se recommanda aux prières d'Elisée. Laissons donc les excuses. Vous êtes en pleine Babylone. Dieu vous en délivre[2] ! »

Voilà, en somme, la réponse que nos Barbes rapportèrent à leurs frères. Au retour, Masson fut arrêté à Dijon, et il est probable que son supplice a clos le martyrologe des Vaudois

1. « Non licet ab aratro respirere ». Réponse d'Œcolampade en date de Bâle, 13 octobre 1530, ap. Scultetus, *Ann. Evang.*, etc., Heidelberg, 1620, pp. 308-315.

2. « In Babylone estis, Dominus vos liberet ». *Martini Buceri responsiones*, etc., publiées par Herzog dans la *Zeitschr. f. d. hist. Theol.*, 1866.

avant la Réforme. Maurel arriva sain et sauf à Mérindol et lut à l'assemblée de ses coreligionnaires les lettres de Bâle et de Strasbourg. L'impression fut vive. On sentait les approches d'un âge nouveau, d'une résolution finale, qui va nous ramener sur le versant italien.

II

La Déclaration de Cianforan.

Charles III, duc de Savoie, surnommé le Bon, était peu au courant des agissements de la Réforme, et une circonstance imprévue devait distraire la ville de Turin, tout juste au mo-



ment où le synode, convoqué dans la vallée d'Angrogne, se réunissait à Cianforan. Le soir de la fête de l'Assomption avait éclaté en pleine cathédrale une sanglante querelle entre le comte de Tende et monseigneur de Raconigi, pour une question d'étiquette. On s'était battu; le sang avait coulé pendant des heures entières, et l'on racontait, non sans émoi, que, pendant la bagarre, la duchesse s'était réfugiée dans le chœur avec son enfant. La curiosité publique avait donc sa pâture et ne fut pas attirée par ce qui se passait sur

les hauteurs d'Angrogne, où se rendaient de toutes parts les délégués du peuple vaudois, tant de la Provence que des Calabres. On ne s'aperçut pas même de l'arrivée de Farel et de son collègue Antoine Saunier, que le Barbe Martin était allé chercher au colloque de Grandson. Le 12 septembre 1532, il y avait foule à Cianforan. Il fallut se réunir en plein air, sous la grande coupole azurée, à l'ombre des châtaigners. Dès le premier instant, les regards se portèrent sur un personnage trapu, au teint brûlé par le soleil, avec quelques touffes de barbe rousse au menton et à l'œil plein de feu. Il ne tarda pas à ouvrir la bouche, et tous furent saisis. Sa parole vibrante était irrésistible comme les torrents des Alpes[1]. Son compagnon de voyage, pasteur à Payerne, mais natif comme lui du Dauphiné, semblait n'être là que pour approuver et seconder tout ce qu'il disait. Bientôt la discussion fut engagée ; elle porta sur les articles soumis aux réformateurs. Dominée par les foudres de Farel, elle fut rapide comme le feu roulant qui précède une victoire décisive, et se termina par une déclaration, dont voici les chefs principaux :

Il est permis au chrétien de prêter serment.

Les œuvres mauvaises sont celles qui sont défendues par la loi divine ou incompatibles avec elle.

La confession doit s'adresser à Dieu seulement.

L'observance sabbatique du dimanche n'est pas obligatoire ; toutefois, elle se recommande pour de bonnes raisons.

Le culte véritable est rendu en esprit et en vérité.

L'imposition des mains n'est pas nécessaire.

La vengeance est défendue.

Le chrétien peut exercer l'office de magistrat vis-à-vis de ses frères qui transgressent les lois.

Nul n'est tenu de jeûner à jours fixes.

Le mariage n'est défendu à personne.

Il est licite de percevoir un intérêt pour l'argent que l'on prête.

Ceux qui sont sauvés sont élus dès avant la création du monde, et il est impossible qu'ils aillent en perdition.

Quiconque enseigne le libre arbitre nie absolument la grâce de Dieu et la prédestination.

1. Farel fut « le plus entraînant des réformateurs français », a dit Mignet.

Les ministres de la Parole doivent garder leur poste aussi longtemps que cela est requis pour le bien de l'Église.

Ils sont admis à posséder, bien que modestement, en vue de l'entretien de leur famille.

Il n'y a que deux sacrements : le Baptême et la Cène, et il faut les entendre symboliquement.

La déclaration synodale se terminait par ces mots :

« Frères, puisqu'il a plu à Dieu de nous réunir par sa très sainte Parole, et que, moyennant son assistance, nous avons adhéré publiquement d'un commun accord et en un même esprit à la présente déclaration, qui n'a pas été combinée par les hommes mais dictée par son Esprit, nous vous supplions, par les entrailles de son amour, que lorsque nous nous serons séparés, l'union demeure et se rende manifeste, soit dans l'interprétation des Écritures, soit dans l'enseignement de ces doctrines, en sorte qu'il n'y ait lieu à aucune discorde[1]. »

Ainsi fut résolue la question de la Réforme, tant pour les Vaudois de France que pour ceux d'Italie. Moins de cinq mois après, ceux de Cabrières, dans une lettre à leur féroce inquisiteur, affirmaient leur inébranlable foi en des termes qui témoignent de leur vieille indépendance.

« Nous croyons tous les commandements de Dieu, ainsi que Jésus-Christ a enseigné à ses sainctz apostres et ainsi que la saincte Église catholique tient et croyt. Et ne plaise à Dieu que nous voulions ou entreprenions de vouloir augmenter ou diminuer, corriger ou reprendre la loy et doctrine de Dieu, lequel est tout bon, tout sçaige et perfaict : lequel jamais ne fit ne dict aulcune chose imperfaicte, où il y eust à reprendre ou émander : à laquelle loy, comme saincte et perfaicte, voulons vivre et morir. Et prenons Dieu en tesmoing que n'avons oppinion ne secte particulière, et que ne croyons ne avons cru à Pierre de Vaulde, ne à Leuter, ne autre quel qu'il soyt, sinon qu'il aye anoncé la parolle de Dieu et non la syenne, moyennant que nous l'ayons sceu congnoistre. Voylà comme nous tenons et croyons, protestans devant Dieu et tout le monde[2]. »

1. Voir le compte rendu reproduit par Herzog et revu par M. Benrath (*Riv. Cristiana*, ann. 1876, pp. 266-269), d'après un manuscrit de Dublin.

2. Lettre des Vaudois de Cabrières à Jean de Roma inquisiteur, 3 févr. 1533. Herminjard, *Corr. des Réform.*, VII, 405 a.

III

La lettre des Frères de Bohême.

La victoire de la Réforme avait été d'autant plus facile et complète, qu'elle enfonçait une porte ouverte. La porte, c'était le principe apostolique hérité de Valdo : *Obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.* Quand même elle ne put s'accomplir sans soulever de l'opposition. Deux pasteurs, Daniel de Valence et Jean de Molines, avaient refusé leur vote. Isolés, inconsolables de l'échec qu'ils avaient subi, ils allèrent, en quête de sympathie, vers les Frères de Bohême. Le vent y était aussi à l'union, mais avec la Réforme germanique. Flatté de l'adhésion des Frères, Luther allait livrer au public leur confession de foi, en l'accompagnant d'une préface de sa main. Cependant l'adhésion n'était pas unanime. Elle rencontrait de l'opposition chez un groupe d'intransigeants. Jaloux de leurs vieilles coutumes hussites, taborites et vaudoises, qu'ils décoraient du nom de tradition apostolique, ceux-ci dédaignaient de se laisser traîner à la remorque par une réforme qui venait de naître et qui leur paraissait, d'ailleurs, trop émancipée. Encore cent ans plus tard, ne refusèrent-ils pas de tendre la main aux Calixtins, tant luthériens que réformés ? Nos Barbes errants trouvèrent donc à qui parler, et ils furent chaleureusement accueillis. Un certain nombre de presbytres de Bohême et de Moravie se réunirent pour entendre leurs plaintes et les chargèrent d'apporter à leurs frères des vallées une lettre aigre-douce, qui mérite d'être citée tout au long.

« La grâce de Dieu, par Jésus-Christ, demeure avec vous, afin de vous diriger, vous garder et vous amener, à travers toutes les épreuves, à la vie éternelle. Amen.

« Vos frères Daniel et Jean sont arrivés en Bohême. Nous avons pu, d'après certains indices, nous convaincre qu'ils sont vos députés ; en sorte que leur arrivée nous a causé une joie bien vive. Nous les avons reçus à bras ouverts. Ils nous réjouirent d'autant plus qu'ils nous apportaient, de la part de vous tous, les plus cor-

diales et chaleureuses salutations. Nous pensions déjà que vous aviez tous péri dans les dernières persécutions ; mais ils nous rassurèrent pleinement sur votre compte en nous racontant ce qui vous concerne et comment vous avez été gardés par la bonne providence divine. Nous en avons été remplis de joie et en rendons grâces à Dieu, auteur de tout bien.

« Après cela, ils nous rapportèrent que certaines gens qui se jouent des Saintes Écritures et de la doctrine chrétienne, ou qui la corrompent, sont allés à vous de la Suisse et que, en véritables intrus, ils vous ont surpris en plusieurs questions qui ont trait au salut, tellement qu'il en serait résulté un schisme déplorable, quand vous étiez unis depuis tant de siècles ; ce qui n'a pu manquer d'occasionner les plus grands troubles. Ils nous parlèrent ensuite de la persécution que la nouvelle doctrine colportée par ces gens aurait attirée contre vous[1]. Nous nous sentîmes émus de compassion à votre égard, et considérant cet état de choses, nous ne pûmes nous empêcher d'en ressentir un vif regret. Enfin, ils nous ont exposé certaines questions ou articles, nous demandant en votre nom de les leur expliquer et même de nous ouvrir sur ce sujet par écrit.

« Ayant donc appris par les dits frères, tant ce que vous nous demandez que ce qui se passe parmi vous, nous en avons été profondément consternés ; car nous voyons assez quelle est aujourd'hui votre condition et ce qu'elle sera demain, à moins que vous n'y apportiez un prompt remède. Vos députés étaient dépourvus de lettres de créance. Nous aurions pourtant été bien aises de lire votre écriture. Néanmoins nous leur avons prêté foi entière, car ils nous ont assez rassurés en nous rappelant maint détail concernant les relations que vous avez eues jadis avec nos pères et diverses circonstances de leur long voyage. Nous sommes donc nets de tout soupçon à votre égard et vous tenons comme excusés. Maintenant, voici notre réponse au désir qu'ils nous ont exprimés. Eux-mêmes en feront foi, soit de vive voix soit moyennant ces lignes qu'ils vous présenteront. Nous vous supplions de prêter une attention fraternelle et équitable à tout ce qu'ils vous diront de notre part et à ce que nous écrivons sur ce sujet. Nous vous demandons l'honnête et intelligent accueil sur lequel vous pouvez toujours compter de notre part ; car jamais, en ce qui regarde votre bien, nous ne saurions manquer à notre devoir.

1. C'est à tort qu'on a vu là une allusion à la persécution de Bersour, qui n'a eu lieu qu'en l'an 1535. Nous pensons qu'il s'agit des cruautés de l'inquisiteur Jean de Roma, en Provence.

« Il faut bien vous dire que nous avons été fort étonnés que, après avoir su, depuis tant de siècles et au prix de tant de peines, vous maintenir inébranlables à l'exemple de vos pères, vous ayez pu si vite vous laisser dicter la loi par des gens dont la bonne foi n'avait pas même été éprouvée. Quand vous ne saviez encore ni ce qu'ils étaient, ni ce qu'ils voulaient, il leur a suffi de tenter de vous amener à certaines opinions pour que, en un clin d'œil, vous vous trouviez en proie à la discorde. Vous deviez y regarder de plus près et travailler plutôt à éviter le schisme, imitant le pilote qui navigue entre les écueils. Aviez-vous quelque lacune à combler, quelque point à admettre, à modifier, à établir? Eh bien, il fallait vous entendre là-dessus entre vous, discuter, peser chaque chose sans précipitation, et retenir ce que l'expérience vous eût signalé comme bon, et, dans ce cas, l'adopter franchement. Le temps et l'attention n'enlèvent rien à la valeur des choses, au contraire. Avant d'acquérir, il convient d'examiner ce que l'on a et ce qui fait défaut. D'ailleurs, est-ce agir selon Dieu que d'abandonner si lestement, sur des raisonnements aussi spécieux que mal fondés, les choses qu'une longue expérience a recommandées et qui ont pour elles le sceau de la durée? Déjà au temps des Apôtres, il ne manquait pas de ces prophètes qui, en se donnant comme de véritables apôtres, corrompaient les Églises; mais les gens pieux les considéraient comme autant de faux prophètes qui savaient, au besoin, se transformer en anges de lumière. Songez aux Galates[1]. Quoi! nous n'avez pas assez à souffrir de la tyrannie de ce monde et de ses vexations et persécutions de toute espèce; il faut encore que vous soyez travaillés par la discorde! Rien n'est plus déplorable. Aussi devez-vous en conclure que c'est là l'œuvre de Satan.

« C'est parce que nous avons reconnu les machinations du Malin que nous venons maintenant vous conjurer, au nom de Christ, de ne pas vous rendre malheureux par votre faute. Supportez-vous plutôt par amour, et si vous jugez que quelque chose vous manque ou vous entrave, avisez-y d'un commun accord; appliquez les réformes nécessaires, ayant égard à votre bien propre comme à celui d'autrui. Dieu couronnera vos salutaires efforts; il vous demande seulement de suivre son Fils avec fidélité, de ne point négliger vos devoirs envers son peuple, pour autant que cela dépend de vous.

« Hélas! nous n'avons que trop à souffrir, ici dans nos contrées, de gens de cette espèce. Ils s'en vont de lieu en lieu, répandant de

1. Allusion à *Galates*, III, 1-4.

nouvelles doctrines, tordant les Saintes Écritures et y mêlant leurs rêves. C'est ainsi qu'ils surprennent la bonne foi des simples. Mais qu'ils nous assaillent de vive voix ou par écrit, nous sommes toujours certains de la victoire si, pour chaque article de notre foi, nous nous appuyons des pieds et des mains sur le texte sacré, en dépit de toutes les interprétations. Aussi prenons-nous la liberté de vous le rappeler et même de vous y convier. Adonnez-vous diligemment à la lecture du texte sacré; engagez votre peuple à s'y appliquer à son tour, afin qu'il ne s'en écarte jamais. Plus il s'y appliquera, moins il aura à craindre de ces sycophantes. Leurs rêveries, même leurs interprétations les plus vraisemblables, n'auront aucune prise sur lui. C'est là ce que Dieu nous demande aujourd'hui. Il veut nous ramener tous au texte des Écritures comme aux sources même du salut. On s'en est moqué pendant tant de siècles; les rêves et les commentaires qu'on a débités à leur détriment les ont si fort obscurcies, qu'elles étaient réduites à néant; on ne les considérait que comme des bulles, subissant le joug des humaines interprétations. De nos jours, voici la tactique des sycophantes : l'Écriture leur donne-t-elle raison? Ils veulent bien qu'on la suive. Se rebelle-t-elle à leurs caprices? Ils la tordent et, tout frémissants, ils la violentent pour qu'elle se prête à leurs fins. Ainsi, au lieu de la lumière, ils font la nuit. En toutes ces persécutions, ces tribulations et ces tentations, qui sont l'œuvre du Diable et des faux prophètes, et l'effet de la tyrannie de ce monde, notre unique consolation est fondée en Christ et dans ses très fidèles promesses. Il a prévu tout cela; il a fait mieux encore, il a promis de grandes choses à ceux qui persévèrent dans la foi. Ils en recevront cent fois autant et auront la vie éternelle.

« C'est pourquoi vous aussi, au milieu de tant de maux qui vous assiègent, mettez en lui toute votre confiance. Que l'ancre de votre espérance se fonde sur ses très véritables promesses. Il est puissant pour vous déliver entièrement, si tel est son plaisir. C'est surtout lorsqu'il n'y a plus rien à espérer de la part des hommes qu'il se plaît à le faire. Car la foi évangélique, pour laquelle vous combattez, quand elle a contre elle toutes les puissances, sortira de l'épreuve plus pure et plus précieuse que l'or. Si la Parole de Dieu ne devait pas adoucir la tyrannie de vos adversaires, il ne vous resterait qu'à recommander votre cause à Dieu et à posséder vos âmes par la patience.

« Que Dieu, qui est l'auteur de la source de tout bien, vous donne de croître en sagesse et en connaissance, en sorte que, lorsque

vous serez en face de l'erreur qui va renaître, vous en triomphiez, et que, de jour en jour, vous puisiez à la source une plus grande connaissance de l'Évangile, en Jésus-Christ notre Seigneur.

« Donné en Bohême, le lendemain de la fête de Jean-Baptiste, l'an 1533[1]. »

Cettre lettre si grave trahissait plus d'un malentendu. Les Barbes de Valence et de Molines n'avaient pas le mandat qu'ils s'attribuaient[2]. Néanmoins, par égard pour les frères, ils furent encore entendus au synode convoqué à la mi-août de l'an 1533, dans la vallée de Saint-Martin. Antoine Saunier y assista. « Ayant derechef bien pesé le tout, dit Gilles, la conclusion faite l'année précédente en Angrogne fut confirmée, et fust respondu à la lettre des pasteurs de Bohême selon la vérité du faict[3]. »

Dès lors, les rapports entre les Vaudois et leurs frères de Bohême s'étant relâchés, ils se perdirent de vue pendant longtemps.

IV

La Bible d'Olivétan.

La Réforme était faite. Il s'agissait de l'accomplir, c'est-à-dire de l'enraciner, et l'on y avait avisé. Car, avant de se séparer, les Vaudois réunis à Cianforan avaient conféré avec Farel et Saunier sur la nécessité de doter l'Église renaissante d'une fidèle version des Saintes Écritures. En attendant, on avait convenu de vaquer à la prédication fréquente, avec le concours de Saunier lui-même et d'un cousin de Calvin, surnommé Olivétan.

Lefèvre d'Étaples venait d'achever un travail de revision. Sa Bible était sortie de presse le 10 décembre 1530. On songea

1. Donc le 25 juin et non le 27 comme dit Gilles. La lettre portait cette signature : « Les frères presbitres qui prêchent l'Évangile en Bohême et en Moravie. » Voir le texte latin ap. Herminjard, *op. cit.*, III, n° 420.

2. Si ce n'est pas l'avis de Camerarius et de Lasitius, c'est bien celui de Gilles, *Hist. ecclés.*, I, 53.

3. *Ibid. Op. cit.*, I, 57.

un moment à la réimprimer à Neuchâtel, avec force corrections que l'on attendit, mais en vain, de Farel et Viret. Sur ces entrefaites, Olivétan avait mis la main à une traduction plus satisfaisante. Seulement, outre que son travail avançait lentement, il fallait compter avec sa modestie.

Né à Noyon quelque temps avant Calvin, Pierre Robert eut de bonne heure l'occasion de lui donner à « goûter quelque chose de la pure religion » ; mais il vivait caché. Le sobriquet d'Olivétan témoigne-t-il de la douceur de son caractère, ou signifie-t-il seulement qu'il brûlait beaucoup d'huile ? Ses condisciples ont gardé ce secret. Réfugié à Strasbourg l'an 1528, il y avait connu Bucer. « J'ai ici un jeune homme de Noyon, que la persécution a chassé d'Orléans où il étudiait les lettres », écrivit ce réformateur à Farel. Est-ce à lui qu'il faisait allusion ? On incline à le croire. Ce qui est certain, c'est que, trois ans plus tard, nous le retrouvons à Neuchâtel, occupé à l'enseignement. Il vint de là aux vallées du Piémont, pour y tenir une école. Il avait coutume de lire la Bible d'après le texte original ; il s'était mis à la traduire, petit à petit, pour mieux remplir sa vocation et répondre à un désir manifesté autour de lui. Il écrivit plus tard à Farel et à Saunier :

« Je suis assez recordz que vous allastes, trois ans y a, visiter les Églises chrestiennes, noz bons frères. Et vous estans assemblez, entre plusieurs bons propos et sainctes conférences, advisastes que tant de sectes et hérésies sourdoient en ce temps au monde et que tout cela venoit pour l'ignorance de la parolle de Dieu... Voyans aussi les exemples du Vieil et du Nouveau Testament en langue vulgaire qui étoient entre nous, escritz à la main depuis si longtemps qu'on n'en a point souvenance, ne pouvoir servir sinon à peu de gens, admonestastes tous les autres frères qu'il seroit grandement expédient et nécessaire de repurger la Bible selon les langues ebraicques et grecques en languaige francoys. A quoi iceulx nos frères se sont joyeusement et de bon cœur accordez[1]. »

Cependant le besoin pressait. Les Vaudois, qui avaient

1. Cette lettre, datée des Vallées, est imprimée dans la préface à la Bible d'Olivétan.

versé une contribution de cinq cents écus, se montraient impatients, et Saunier en savait quelque chose[1]. « J'ai eu des reproches, écrivait-il peu de semaines après le synode du Val-Saint-Martin, à cause de l'imprimerie; car ils disent que je suis le promoteur de l'affaire et qu'il y a un an passé que les derniers sont délivrés, et qu'il n'y a rien de faict[2]. » Il y avait six mois que l'imprimeur Pierre de Wingle avait sollicité du Conseil de Genève l'autorisation de mettre sous presse une bible française. Il ne s'agissait encore que de la revision projetée de la traduction de Lefèvre[3]. Ni Farel ni Viret n'y avaient mis la première main, et cela, moins par négligence que par surcroît de besogne, et parce qu'ils espéraient qu'Olivétan aurait fini par céder à leurs instances. C'est ce qui arriva. Il se remit à l'œuvre au commencement de l'an 1534. Après douze mois de labeur, la revision touchait à sa fin. Enfin elle parut, et la dédicace fut datée « des Alpes, le 12 février 1535 ».

Cette dédicace concerne toute l'Église renaissante des divers côtés des Alpes.

« O pauvrette petite Église ! Bien que tu sois si désolée, malotrue, déboutée... pourquoi aurions-nous honte de t'adresser un tel présent royal ? A qui le Seigneur destine-t-il son Écriture, si ce n'est à sa petite bande invincible, à laquelle comme vrai chef de guerre il veut donner courage et hardiesse par sa présence?... Je t'aime, je t'ai vue au service de tes rigoureux maîtres, maltraitée, mal accoutrée, morfondue, meurtrie, battue, défigurée... Je t'ai vue en si piteux état, qu'on te jugeroit plutôt une pauvre esclave, que la fille du dominateur universel et la bien-aimée de son unique Fils. Ecoute, ton ami t'appelle, il s'efforce de te faire entendre le droit qui t'appartient et de te donner le mot de guet, pour parvenir à la parfaite liberté. »

On y lisait encore :

1. Les historiens modernes ont triplé cette contribution, nous ignorons pourquoi.
2. Douen, art. *Olivétan*, dans l'*Encycl. des Sciences religieuses*.
3. Registres du Conseil, 13 mars 1533. Merle d'Aubigné a cru qu'il était déjà question de la bible d'Olivétan. Cf. son *Hist. de la Réf. au temps de Calvin*, III, 469-472, et Herminjard, III, n° 415, note 22.

« Le pauvre peuple qui te fait ce présent fut deschassé et banni de ta compagnie plus de trois cens ans... C'est le vrai peuple de patience, lequel, en silence et espérance a vaincu tous assauts et efforts que l'on a su faire à l'encontre de lui. Ne le connois-tu point? C'est ton frère lequel comme le pitoyable Joseph ne se peut plus contenir qu'il ne se donne à connoître à toi[1]. »

L'inscription finale portait ces mots : « Achevé d'imprimer en la ville et comté de Neuchâtel par Pierre Wingle, dit Pirot Picard, l'an 1535, le 4me jour de juin. » Un acrostiche présentait ce distique :

Les Vaudois, peuple évangélique,
Ont mis ce thrésor en publique.

Les Vaudois furent les premiers à accueillir leur bible, et leur joie fut vive. Sa publication fut un événement, et une cinquantaine d'éditions successives l'ont suffisamment démontré. On a prétendu qu'elle aurait rendu au protestantisme de langue française « les mêmes services que celle de Luther rendit aux Églises d'Allemagne[2] ».

Mais l'accueil des lettrés laissa à désirer. On comprend que Calvin, qui n'était pas louangeur, y touchât avec sa sobriété accoutumée.

« Je parlerai peu du traducteur, de crainte qu'on n'attribue mes éloges à la parenté qui nous lie ou à notre vieille amitié. Je dirai néanmoins ce que je crois pouvoir affirmer sans m'exposer à me voir démenti, savoir qu'il est d'un esprit vif et perspicace, qu'il n'est pas pauvre d'érudition, qu'il n'a épargné ni travail ni recherches ni soins, qu'il a rempli l'office de traducteur avec une parfaite fidélité. Toutefois il est, je m'en doute bien, des endroits qui ne plairont pas à tout le monde, soit par suite de la diversité des goûts, soit parce que dans un travail de si longue haleine il est difficile de ne pas faiblir quelquefois. Que l'on n'incrimine donc pas un savant qui a bien mérité des études sacrées. Il sera, du reste, plus facile de chicaner que de l'égaler[3]. »

1. Préface de la Bible.
2. Douen, art. *Olivétan* Cf. avec l'article intitulé *Coup d'œil sur l'hist. du texte de la bible d'Olivétan*, dans la *Rev. de Théol. et de Phil.*, mars et mai 1889.
3. Préface latine de l'Ancien Testament d'Olivétan.

Somme toute, ce travail est « digne de grande louange », poursuit Calvin dans la préface française au Nouveau Testament, et, de fait, « il n'y a homme de sain jugement qui ne lui donne le lot ». Malgré ces avertissements, la critique sacrée se laissa égarer, et « l'humble et petit translateur » finit par être presque fort peu considéré. Bèze admet encore que la bible d'Olivétan a été « traduite de l'hébrieu », mais il ajoute que ce fut « avec l'aide de Calvin » ; ce qui constitue une première erreur[1]. Après cela, parce qu'Olivétan avouait en passant qu'il avait travaillé toute l'année, n'en a-t-on pas conclu qu'il ne s'agissait que d'une retouche hâtive et manquée de la bible de Lefèvre[2]? Il avait cependant eu soin de rappeler qu'il avait déjà « longuement traîné ce joug tout seul ». On ne juge pas d'une version sans la comparer, d'une part, au texte original, de l'autre à celles qui l'ont précédée. C'est ce qu'on s'est enfin avisé de faire, et l'on a découvert que la collaboration de Calvin n'est ici qu'un mythe. « Je n'hésite pas à déclarer, dit à ce sujet Ed. Reuss, que l'Ancien Testament d'Olivétan est non seulement une œuvre d'érudition et de mérite, mais un véritable chef-d'œuvre, bien entendu quand on compare cette traduction à ce qui existait antérieurement.., Il est tout d'abord évident qu'il y a là une traduction toute nouvelle et non pas une retouche[3]. » Il est vrai que la version du Nouveau Testament ne présenterait pas à ce degré le caractère d'originalité; elle serait bien réellement une retouche de celle de Lefèvre, d'après la Vulgate et la version latine d'Erasme.

V

Le second synode de Cianforan avec les aventures de Saunier et d'Olivétan.

Nous avons mentionné en passsant le retour de Saunier aux

1. Bèze, *Hist. Eccl.*, p. 36. M. Arnaud le répète, *Hist. des Prot. de Provence*, I, 9.

2. V. par ex. la *Biogr. univ.* La *France Protestante* en parle encore comme d'une « ébauche ».

3. *Rev. de Théol.*, etc., Strasbourg, 1865.

vallées du Piémont, pour le synode du Val-Saint-Martin. Il était accompagné par Olivétan, qui y venait pour la première fois. Leur voyage avait été pénible, si l'on en juge d'après une lettre du pasteur de Payerne à Farel. Elle est datée des vallées, 5 novembre 1532, et raconte leur départ et une visite faite, en passant, à Vevey, Aigle et Bex; puis elle continue ainsi :

« De Bex nous avons dû revenir à Ollon chez le frère Claude, pour y soigner Martin, qui était tombé malade, car à Bex il n'y avait pas de lit assez grand pour lui[1]. Claude le reçut avec bonté. Mais sa femme, bavarde et sans cœur, le menaça de quitter la maison et nous tourna le dos en furie. Pour ne pas donner lieu à un divorce nous reprîmes aussitôt le chemin des Alpes. Olivétan souffrait de la dyssenterie, Martin était à demi mort, et Guido accablé de fatigue[2]. Seul épargné jusque-là par la maladie, je dois avouer que j'étais presque hors de moi de tristesse. Arrivé au pied des Alpes, je faillis succomber à une attaque de choléra; mais j'éprouvai le lendemain une amélioration sensible, grâce à Dieu. Cependant nos bourses s'étaient presque entièrement vidées. Nous rencontrâmes à Verret un moine du Saint-Bernard, docte cuisinier, avec lequel nous nous entretînmes longtemps du Christ. Il ne nous quitta pas sans nous assurer qu'il suivrait mes conseils et quitterait l'Antechrist. Je lui remis une lettre à ton adresse; je ne sais si tu l'as reçue. Nous n'avons pas trouvé les jeunes gens à Turin. Les frères Muret et Tulin nous attendaient, ainsi que le peuple[3]. Ils nous firent bon accueil. Les notables, circonvenus par de faux frères, nous sont hostiles. Mais Dieu nous donnera l'issue quand il le trouvera bon. Nous instruisons secrètement les ministres et le peuple, et l'on assiste volontiers à nos prédications. Plusieurs font jusqu'à deux journées de chemin pour venir nous entendre. Nous n'avons pas encore d'écoles publiques mais nous les aurons prochainement. Nous avons

1. Probablement Martin Gonin, mentionné ci-devant. Il avait alors 32 ans.

2. M. Herminjard pense que ce Guido devait être « un jeune ministre des vallées vaudoises du Piémont ».

3. « *Muretae et Tulini fratres nos optatos receperunt.* » M. Herminjard ignore « si ces deux mots sont des noms de lieux ou de personnes ». Nous inclinons pour la seconde supposition. Le procès de Régis, de l'an 1451, mentionne un *Amedeus Tollini*. On connaît deux hameaux sous le nom de Muret; l'un est dans le Val Pérouse, l'autre près de Bourset dans la vallée de Pragela.

convoqué dans ce but le conseil et la communauté, mais jusqu'ici rien n'a été conclu. Nos frères t'envoient leurs meilleurs souhaits et te remercient vivement de nous avoir renvoyés auprès d'eux. On a remis cinq cents écus d'or à Martin pour l'imprimeur, afin que l'impression ait lieu au plus tôt... J'ai oublié quelques livres auprès de toi, ou chez Froment ou chez Simon; fais-les moi parvenir, s'il te plaît, avec le bagage d'Olivétan, car il y a ici grande pénurie de livres...[1] »

Le séjour de Saunier et d'Olivétan se prolongea donc, mais il serait difficile d'en préciser la durée. L'impression de la nouvelle bible réclama leur présence à Neuchâtel. A peine eut-elle vu le jour qu'ils reprirent avec quelques réfugiés le chemin du Piémont. Cette fois, ils furent épiés à la frontière. Arrivés près d'Annecy, ils se virent tous arrêtés, sauf le pasteur de Payerne, qui réussit à se cacher dans un champ semé d'avoine et à rentrer en Suisse. Nos prisonniers coururent gros risque, car ils portaient dans leurs valises « fines Bibles et Nouveaux Testaments ». Néanmoins, ils en furent quittes pour une somme d'argent, et arrivèrent sains et saufs aux vallées du Piémont, où Saunier ne tarda pas à les rejoindre, désireux qu'il était d'assister au synode qui allait se réunir de nouveau au village de Cianforan.

Ce synode, que plus d'un historien a confondu avec celui de l'an 1532, mérite qu'on ne l'oublie pas[2]. Il eut lieu au mois de septembre de l'an 1535, au milieu de dangers renaissants. Le vent avait tourné, en France, depuis l'entrevue de François Ier et de Clément VII à Marseille, et surtout après que l'on avait osé afficher à Paris, jusque sur la porte de la chambre du roi qui était alors à Blois, un traité contre la messe. Le roi, se croyant bravé, ne respirait que vengeance. Il ordonna une procession expiatoire. Ce jour-là, François Ier et ses trois princes, à pied, tête nue et un cierge à la main, firent queue au clergé qui les menait contempler six martyrs protestants. Toute la population de Paris en était. Il y avait de quoi. On les brûlait vifs, lentement, au moyen d'une bascule

1. La lettre est signée du nom d'Adamus, pseudonyme de Saunier. V. Herminjard, *op. cit.*, II, n° 393.
2. Gilles le mentionne, mais ses successeurs le perdent de vue.

qui les plongeait dans les flammes et les en retirait pour les y replonger, à l'édification commune. Huit jours après parut un décret inaugurant la procédure générale contre les hérétiques. Un cri d'effroi s'éleva jusqu'au ciel. Farel et Viret intercédèrent auprès des princes d'Allemagne[1]. François Ier en ayant été informé les prévint par des lettres patentes assignant six mois de temps aux sujets réformés pour se réconcilier avec l'Église. On conçoit la situation des Vaudois de Provence. Si l'issue du procès de l'inquisiteur Jean de Roma lui avait été défavorable, tellement qu'il avait dû se réfugier à Avignon, le feu allumé par lui ne devait pas s'éteindre. Son inquisition, poursuivie par les évêques d'Apt, de Sisteron et de Cavaillon, jeta l'alarme dans la population vaudoise; les prisons regorgèrent de victimes, et de ce nombre furent plusieurs Vaudois piémontais, entre autres le martyr Antoine Pasquet, de Saint-Second, exécuté le 5 avril 1534. L'archevêque de Turin et son inquisiteur en ayant été informés, Pantaléon Bersour, gentilhomme de Rocheplate, fut chargé, par ordre de Charles le Bon, d'assister au procès en qualité de commissaire, afin de recueillir les noms des familles et des individus qui professaient en Piémont les doctrines réformées, et notamment ceux des Barbes. Avant de s'en retourner Bersour vit les soldats se ruer contre les demeures des Vaudois. Nous verrons maintenant qu'il allait imiter leur exemple.

En effet, cédant aux instances de l'archevêque de Turin, le duc de Savoie ordonna à Bersour de procéder à l'arrestation d'un certain nombre de ses sujets des vallées. C'était à la veille du synode qui doit nous occuper. Bersour se jeta sur la frontière d'Angrogne avec une bande de soldats. Deux sentinelles vaudoises qui y faisaient la garde furent arrêtées, et l'on apprit qu'elles avaient vu monter un personnage « qui s'appelait Farel », ayant barbe rousse et un beau cheval blanc. Deux hommes l'accompagnaient: l'un deux montait un cheval brun; l'autre était de haute taille et boitait un peu. C'étaient, au dire d'une des sentinelles, des pasteurs qui continuaient à venir de la Suisse. Le premier de ces personnages serait-il

1. C. Schmidt, *Zeitschr. f. die hist. Theologie*, 1852, *Aktenstücke*.

celui que l'on pense[1] ? Il sera permis d'en douter. Guillaume Farel ne pouvait guère alors quitter Genève où sa présence était nécessaire pour organiser la Réforme récemment adoptée. D'autre part, nous savons que deux frères du réformateur se trouvaient à Turin quelques semaines auparavant et qu'ils y attendaient avec anxiété les nouvelles de nos voyageurs surpris par la police de Savoie[2]. Quant aux deux compagnons on a cru deviner qu'ils étaient Saunier et Olivétan. Enfin, nous apprenons de nos sentinelles que le synode dura six jours[3]. Mais il ne nous livre pas ses délibérations. Nous ne risquons rien en supposant que, ouï le rapport de ces derniers sur la publication de la nouvelle Bible, la discussion dut rouler sur les moyens d'en faciliter la circulation et, d'une manière générale, sur le final établissement de la Réforme dans les vallées et leurs environs. Il s'agissait, en outre, et nous tenons ceci pour certain, de conjurer la persécution en train de se déchaîner. On essaya d'une requête à François Ier et l'on y joignit une confession de foi. Farel fut chargé de la transmettre et peut-être de tout rédiger[4].

Le synode écoulé, Olivétan s'arrêta de nouveau aux vallées pour ne les quitter qu'au printemps. Bien lui en prit, car son ami Saunier tomba avec un compagnon de voyage dans les mains de Bersour. Les protestations de la comtesse Blanche, veuve du seigneur de Luserne, ne ralentirent pas le zèle du commissaire. Saunier, amené à Pignerol, y fut incarcéré, et on commença son procès. Cependant la nouvelle de son arrestation, parvenue à Genève et à Payerne, y créa un grand émoi, et Berne fut priée d'intervenir. « Pour l'honneur de Dieu ayez-y garde », disait la requête de ceux de Payerne. C'est qu'il s'agissait de quelqu'un, « de celuy, disent-ils, par

1. M. Herminjard admet, dans ses *Tablettes chronologiques*, un retour de Guillaume Farel aux vallées du Piémont dès le 4 octobre 1533 ; mais nous ignorons sur quelle autorité. Jusqu'à preuve indiquée, nous croyons qu'il fait erreur.

2. V. la lettre de Claude Farel, en date de Turin 22 juillet 1535, ap. Herminjard, III, 518.

3. Gilles, I, 65.

4. V. la lettre de Farel à Du Bellay, ap. Herminjard, III, 550, et la note 20.

lequel Dieu premièrement nous a adnoncé sa volonté, par lequel tant en Provence, Piedmont que par de ça et mesme en voz terres et seigneuries, l'Evangile grandement a esté advancé; c'est celuy lequel de jour en jour, ainsi que Paul, non seulement ses biens, mais aussy sa vie expose pour la gloire de Dieu[1] ». Le Conseil de Berne, s'adressant au duc de Savoie, réclama avec énergie la libération du prisonnier. En cas de refus, il le menaçait de représailles. La réponse de Charles III fut que « Antoine Saulnier estoit ès mains du commissaire de nostre Sainct Père et qu'il n'y pouvoit rien[2] ». Sur ce, le moine Furbitti, qui venait de se lancer en dispute contre Farel, fut incarcéré. Pour le délivrer, on finit par livrer en échange le pasteur de Payerne.

Charles III ne mérita donc pas, vis-à-vis de ses sujets des vallées vaudoises, le surnom qu'il porta. Il allait, au contraire, les abandonner à la merci de leurs ennemis, lorsque ses États furent envahis par les milices françaises[3].

Ils n'eurent donc, pour lors, qu'un petit avant-goût des persécutions qui les attendaient. Nous faisons allusion au martyre de Catalan Girardet de Saint-Jean. Arrêté par les sbires de Bersour et condamné au feu pour avoir induit quelques personnes à aller entendre la prédication d'un Barbe nommé Philippe, à la Tour[4], il marcha courageusement au supplice. C'était à Revel, près de Saluces. Monté sur le bûcher, Girardet demanda deux cailloux. Les ayant reçus, il les montra au peuple et dit : « Vous pensez anéantir notre foi par vos persécutions. En vérité vous n'y réussirez pas. Voyez, c'est comme si je voulais anéantir ces cailloux de mes mains ou en les mangeant[5]. » En prononçant ces paroles, il frottait les cailloux l'un contre l'autre. Ensuite, il se livra de lui-même au bourreau.

Voilà un mot qui en dit long sur l'action de la Réforme. Ne s'est-il pas accompli?

1. Archives de Genève : Missives. Herminjard, III, 528.
2. Herminjard, III, 529.
3. E. Ricotti l'admet. V. sa *Storia della Monarchia Piemontese*, 1861, I, 125; II, 176.
4. D'après Muston, *l'Israël des Alpes*, II, 196.
5. V. Perrin, *Histoire*, p. 151. Cf. Gilles, I, 64.

Pendant que la persécution se lève contre l'Eglise renaissante, suivons les pas de « l'humble translateur ». Il ne sera pas longtemps fortuné dans ses aventures.

De retour à Genève, Olivétan eut une chaire au Collège. Il y professa deux ans dans l'intimité de Calvin corrigeant sans cesse sa traduction et tournant le dos à sa fidèle Johanna, sœur de son ami François Martoret du Rivier. Il l'avait aimée, puisqu'il lui avait légué, par son premier testament, la moitié de ses biens. En vain, cependant, refusa-t-elle pour lui la main d'un de ses collègues. Un jour, il reprit le chemin de l'Italie, et s'aventura loin. Il vit Renée de Ferrare, puis.., disparut. Le voile qui enveloppe cette vie cachée en Dieu, nous dérobe même sa tombe. On la chercherait vainement parmi les ruines de la ville éternelle, où il mourut, dit-on, au mois d'août de l'an 1538. Dans son dernier testament, Johanna n'était plus mentionnée. Mais Calvin répara l'oubli en partageant la part qui lui était échue avec la vierge désolée.

VI

La mission

En attendant, l'invasion des milices françaises valut aux Vaudois du Piémont quelques années de trêve relative, qui permit à la Réforme de s'y répandre ; non que le roi de France fût enclin à la favoriser, mais il ne lui convenait pas de s'aliéner les populations qui gardaient le passage des Alpes. Une légende absurde raconte que Guillaume Farel fut alors gouverneur dans la vallée de Luserne, et qu'il ne se gêna pas pour faire le cosaque et défendre les intérêts de la Réforme[1]. On sait qu'il avait besogne ailleurs. Si la légende contenait un grain de vérité, ce serait en tout cas de quelqu'un d'entre ses frères qu'il serait ici question. Il est bien avéré, du reste, que des officiers enrôlés sous les drapeaux de

1. V. l'art. de M. Gustave Vallier dans le *Bulletin de la Soc. d'études des Hautes-Alpes*, 1887, p. 1-19, et celui de M. le comte Provana de Collegno. *Ibid.*, p. 257-278.

France ne craignaient pas de protéger les Églises réformées du Piémont. Quelques-uns allèrent jusqu'à fréquenter les réunions des fidèles et se chargèrent parfois de leurs requêtes. Ceux-ci étaient Allemands pour la plupart[1].

Peu de temps après le second synode de Cianforan, Martin Gonin reprit son bâton de voyage pour se rendre une fois encore à Genève. On l'avait chargé d'y conférer avec Farel et les autres prédicateurs de cette ville. Fut-il question, dans cette conférence, de leur remettre la haute direction de l'Église des vallées et de la mission qui allait s'étendre dans la péninsule italienne? On l'a prétendu[2]. Ce qui est hors de doute, c'est qu'elle fut prise. Genève avait secoué le joug de son évêque et du duc de Savoie; elle venait d'abolir la messe, et se préparait à devenir la rivale de Wittemberg, sinon la Rome du Protestantisme. Le modeste Barbe d'Angrogne y laissa dans ses murs son compagnon de voyage, qui devint imprimeur, et repartit. Comme il traversait les montagnes du Champsaur, en Dauphiné, il fut arrêté. On l'avait pris pour un espion. Tout d'abord, le parlement de Grenoble, reconnaissant son innocence, l'acquitta; il allait sortir de sa prison, lorsque le geôlier surprit sur lui des lettres portant la griffe de Farel et d'autres ministres réformés. Le procès recommença; le Barbe confessa sa foi sans faiblir, et il fut condamné à être noyé la nuit du 26 avril 1536. Amené sur les bords de l'Isère, il s'y agenouilla, et le bourreau, s'approchant, lui passa une petite corde autour du cou, la tourna avec un bâton, poussa le jeune Barbe dans la rivière, « le tenant attaché par un pied tant qu'il apperceut qu'il ne se remuoit pas »[3]. Enfin il coupa la corde.

1. Rappelons ici le majordome Thibaut Guillaume de Montbéliard, à qui fut confiée une lettre adressée par le médecin Alosianus aux ministres des Églises d'Allemagne, au nom des ministres et des Églises du Piémont. Cette lettre, que nous aurons bientôt à citer, est datée de Busca, 13 avril 1559. V. *Bulletin de la Soc. d'Hist. vaudoise*, n° 7.

2. D'après Crespin, Martin Gonin aurait été envoyé pour « prier M. Guillaume Farel de vouloir prendre la charge de réformer leurs Églises, tant celles qui estoyent au pays de Dauphiné, Provence et Piedmont, que celles de la Pouille et Calabre ». *Hist. des Martyrs*, 1582, f. 109.

3. Crespin, *ibid.* Cf. Gilles, I, 69.

Ainsi mourut celui que le prieur Rorengo de Luserne a appelé « l'âne de la Réforme », voulant sans doute signifier dans son dévot langage qu'il en avait été le colporteur. Si sa mort marque une brèche sensible dans l'œuvre de la restauration vaudoise, il n'en est pas moins vrai que sa mission était accomplie. La Réforme, désormais lancée, allait faire de nouvelles conquêtes. C'était encore aux jours de Charles le Bon. Retiré à Vercelli, le vieux duc assistait au morcellement de ses États, et, tourmenté par la goutte, il appelait de ses vœux l'avènement de son successeur, sans prévoir que celui-ci aurait eu bientôt l'insigne honneur de mettre fin à l'invasion française.

La mission de la Réforme en Italie avait donc sa ruche à Genève, c'est-à-dire dans son collège ouvert depuis quelque temps. On y envoyait « les escholiers de bonne espérance », comme dit Gilles. C'est de là surtout, ainsi que des rangs des proscrits, que sortirent, année après année, les nouveaux ministres, héritiers des Barbes, qui les installèrent les uns après les autres. Gille des Gilles, revenant des Calabres par Venise et la Suisse, amena de Lausanne Etienne Noël, originaire de Troyes en Champagne. Mentionnons ensuite le colporteur Hector, de Poitiers, qui monta sur le bûcher à Turin; le pasteur Dominique Vignaux de Gascogne et Humbert Artus. Après eux, les proscrits italiens; ainsi, Jeoffroy Varaglia de Busca, et Scipion Lentulus de Reggio dans les Calabres. Noël portait dans un corps frêle une âme d'élite. Désigné pour le poste d'honneur à Angrogne, il y transformait sa demeure en oratoire, prêchant quatre jours par semaine, assisté par son vaillant régent Jean de Broc, son compagnon d'exil. L'affluence des auditeurs fut telle qu'il fallut se décider à sortir en plein air et à bâtir. « Le régent de l'eschole du lieu, raconte Gilles, voyant tant de peuple assemblé au lieu le plus public, près du temple appelé Saint-Laurens, commença à lui faire une belle exhortation à haute voix, et dès lors les ministres voyans ne pouvoir plus temporiser, continuèrent au même lieu les prédications, et, pour se mettre à couvert, on y édifia un temple, et peu après un autre un mille plus haut en la mesme communauté, pour mieux accommoder le peu-

ple, et bien tost apres, en la mesme année 1555, on en fit de mesme ès autres communautez du Val Luserne, et l'année 1556 en la valée de Saint-Martin[1]. » Les trois années qui suivirent furent une saison propice à l'évangélisation, grâce toujours à la relative tolérance due aux complications de la politique[2]. De là un élan de prosélytisme considérable. « De tout le Piémont, sujet au roi, allaient gens pour écouter les prêches, contre le vouloir du roi, qui l'ignorait ou le dissimulait », dit le P. Belvédère[3]. Les résultats furent brillants et l'on contemplait déjà, en espérance, la chute de la tyrannie papale et un retour général à l'Église primitive.

Voici le bilan de la mission à la fois genevoise et vaudoise, à cette époque.

Le culte réformé était publiquement célébré dans les vallées d'Angrogne, de Luserne, de Pérouse, de Saint-Martin et de Pragelas, et en plusieurs hauts villages du marquisat de Saluces. Les ministres, au nombre de trente, comptaient en somme, près de quarante mille fidèles[4]. Si on ajoute à ce nombre celui des ministres et fidèles du Dauphiné, des colonies de Provence, de la Pouille et des Calabres, il dépassera cinquante mille[5].

Descendons vers la plaine du Piémont. Ici s'ouvre un champ nouveau[6]. Chaque ville abritait dans ses murs une communauté réformée. Du reste, on en pouvait presque dire autant de chaque localité. La noblesse prêtait l'oreille aux

1. Gilles, I, 83.

2. « *Publice praedicandi Verbum Dei libertas... sine metu ac periculo in Vallibus nobis confirmata est.* » Lett. d'Alosianus. Cf. Crespin, f. 540, et Gilles, I, 90.

3. Gilles, I, 73.

4. « *Circiter quadraginta millia.* » Lett. d'Alosianus. Si ce nombre n'est pas exagéré, Crespin n'aurait pas raison de n'évaluer la population des vallées qu'à huit mille âmes environ. Il est vrai qu'il en juge seulement par ouï dire. Voir f. 109.

5. On avait compté en Provence, avant le massacre de Mérindol et Cabrières, vingt-trois pasteurs vaudois et environ dix mille maisons vaudoises. Arnaud, *Hist. des Prot. de Provence*, I, 13, 98.

6. « Nullum est in hac regione oppidum, nulla propemodum civitas, in qua non sit aliqua Christi ecclesia... Major pars illustrium virorum et nobilium... Evangelii veritatem cognoscunt eique favent. » Lett. d'Alosianus. Cf. Gilles, I, 81, 84, 89, 129, 131, etc.

nouvelles de la Réforme ; la voix de ses messagers atteignait les seigneurs dans leurs châteaux et gagnait plus d'un illustre personnage. L'opinion publique paraissait ébranlée. Deux obstacles retardaient la victoire : d'une part, la crainte de la persécution ; de l'autre, l'attente naïve d'un concile général, dont allait dépendre la solution définitive de la « querelle », au dire de beaucoup de gens.

Passons en revue les principales communautés.

D'abord, celle de Turin, siège de l'archevêché et chef-lieu de la province. Bien que l'université eût été longtemps fermée, plus d'un lettré avait arboré le drapeau de la liberté de conscience, quitte à s'enfuir au loin, comme fit Celio Secundo Curione. La chronique rapporte que, pendant le carême de l'an 1542, maître Jérôme Rachia avait été chargé d'expliquer chaque dimanche les épîtres de saint Paul dans le but de réfuter les doctrines protestantes. Un ministre prêchait secrètement, de maison en maison. Son Église se recruta, dans ses beaux jours, de fidèles appartenant aux rangs les plus divers de la société; on y comptait des jurisconsultes, des médecins, même des sénateurs, dit-on [1]. Ce qui n'empêcha pas que l'on vit se dresser des bûchers sur la place du château, pour brûler le colporteur Hector et Varaglia.

A côté de Turin, rappelons Chieri, ancien foyer de dissidence patarine, aux jours des ancêtres des Balbi et des Cavour, et toujours en éveil. C'est là que virent le jour le martyr Sartorius et le professeur Mathieu Gribaldo Moffa. Ensuite Carignano, où l'on disputait en pleine rue ; Busca, où les premières familles, les consuls, le préteur, le préfet lui-même favorisaient le culte réformé; plus loin Caraglio, Raconigi, Poirino, Pancalieri, Cuneo, Dronero et Val Grana. Ces petites villes étaient le siège d'autant de communautés. Celles de Chieri, de Carignano et de Busca, se distinguaient par le nombre de leurs adhérents; mais celle de Caraglio les surpassait toutes, s'il est vrai, comme on le prétend, que cette ville fut

1. « *Plures etiam ex senatoribus.* » Lett. d'Alosianus.

toute gagnée à la Réforme[1]. Enfin, il y avait un certain nombre de villages où les fidèles défendaient la cause du libre Évangile par leurs conversations, sans oser y célébrer leur culte publiquement; ainsi, Asti et Villanova, Moncalvo, Fossano, Piverano, Villa Falletto, Cortemiglia, Benne, et autres localités moins considérables.

Toutes ces communautés, tant celles de la montagne que celles de la plaine, professaient la doctrine réformée[2]. Elles étaient liées par une commune discipline, et l'on y sentait la main de Calvin. Qu'il s'agît de pourvoir de ministres la paroisse de Bobi ou la colonie des Calabres, c'était aux « seigneurs et pères de l'Église de Genève » que s'adressaient les requêtes[3].

EMILIO COMBA.

Documents

COMMENT ON INTERROGEAIT ET JUGEAIT
LES ACCUSÉS D'HÉRÉSIE

FEUILLE D'AUDIENCE DE FRANÇOIS DE FÉNIN, D'AMIENS
(11 juillet 1544)

Dans aucune ville du Nord la Réforme n'a rallié un plus grand nombre de sectateurs qu'à *Amiens*. Attirés à l'Évangile, d'abord par Louis de Berquin, puis par un chanoine d'Amiens, *Jean Morant*, qui mériterait une notice détaillée, ils étaient si nombreux qu'entre 1540 et 1550 il est constamment question d'eux au parlement de Paris. Plus d'une quinzaine furent poursuivis dans le seul mois de juillet 1544, au point que, le 17 de ce mois, Isabeau de Raincheval proposa aux échevins

1. « *Quoniam omnes Quadralienses receperunt Verbum Dei.* » Lett. d'Alosianus.
2. « *Idem nobiscum de Christi religione sentiens.* » *Ibid.*
3. Crespin, f. 420 verso, 421 recto et 423 verso. Cf. Gilles, I, 33, 34, 85, 106; en outre, la lettre d'Alosianus et celle de Claude Berge, du 10 mai 1563, dans la *Rivista cristiana*, ann. 1886, p. 93.

de solliciter de François Ier des lettres de grâce en faveur de ceux qui abjureraient[1].

Le document dont on a sous les yeux un fac-similé concerne un de ces malheureux, *François de Fénin*. Ce n'est pas l'arrêt qui termina son procès, mais ce qui n'avait jamais été publié encore, la *feuille d'audience* sur laquelle étaient résumées les informations fournies par l'interrogatoire du prisonnier et l'appréciation de sa culpabilité par les divers conseillers chargés de le juger ou plutôt, — car c'était presque toujours le cas — de le condamner. Voici la transcription de ce curieux grimoire qui nous permet d'assister à la dernière phase d'un de ces nombreux procès pour hérésie. Cette feuille d'audience s'était égarée, avec deux ou trois autres, au milieu de quelques minutes des arrêts criminels du parlement de Paris pour l'année 1544 (Archives nationales X^{2b}6). Le jugement qui la compléterait fait malheureusement défaut, mais on peut aisément le deviner.

Du vendredi XIe juillet mil VeXLIIII *mane* en la grant chambre.

Francoys de Fenin d'Amyens.

M. le prem. présid.[2]
M. le présid. de St-André

Tronson[3]
Tavel
de Thumery
Dezasses
Gayant
Bourgoing
Lescot
Delouviers.

Après serment, est d'Amyens, son père estoit (blanc), est appothicayre, a estudié à Amyens, ne scet parler latin ou bien peu, n'a aucuns livres en latin, a esté quelquefois aux presches, n'a jamais oy ung nommé Morant. A oy l'augustin qui a autrefois presché à Amyens[4].

S'il a eu livres de ceulx qui sont donnés, dit que non, n'en a point oy tenir autres propos en chaire.

S'il n'a point parlé du purgatoire et qu'il n'en estoit point, dit qu'il n'en parla jamais.

S'il a dit et parlé des concilles de l'église et qu'ils estoient faiz par papes, cardinaulx et autres par avarice, dit qu'il ne l'a dit en ceste sorte, mais que autresfois il avoit oy dire à ung cordelier, mais qu'il croyoit qu'ilz estoient bien faictz.

S'il a dit que ung homme qui avoit vive foy en mengeant ung mor-

1. Voy. ma *Chambre ardente*, LXXXVII et la table.
2. Pierre Lizet.
3. Noms des conseillers.
4. Quel est cet augustin ?

Du vendredi ixe juillet mil V^c cinquante [illegible]

[illegible]

Francoys [illegible]

Messrs [illegible]

[illegible]

Tavanes

[illegible]

Gayant

Bourgoing

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ceau de pain, il mengeoit le corps de Nostre Seigneur, dit qu'il n'a dit lesd. parolles. Et a dit que le lieutenant se monstroit ung peu suspect et favorable[1] en luy faisant son procès.

S'il a dit que c'estoit une follie et ne servoit de tant aorner les églises de chasubles et autres choses, dit que non.

S'il a dit qu'il n'y avoit danger de menger du jambon le jour de Pasques avant la messe que apres la messe et recepvoir son createur[2] et autres parolles contenues en l'article, dit que non.

S'il a dit que la seulle passion de Nostre Seigneur a effacé et purgé tous noz pechez, dit que non.

Luy a esté baillé ung livre qu'il a dit avoir postillé en aucuns endroitz.

A l'amende honorable
à assister à une messe
où se fera une prédication
où tiendra le prisonnier ung
cierge de cire ardent et défenses
de ne plus tenir telz propos
Tronson
Tavel
Lescot

La question sur les paroles du sacrement et s'il ne confesse autre chose, néant[3], le punir *citrà mortem*.
Dezasses rapporteur.
Modérée, Gayant et *si nihil*, amende honorable.
— Bourgoing, *si nihil*, amende honorable.
— Delouviers, *si nihil*, amende honorable.
— De Thumery et *si nihil*, amende honorable,
— M. le président de St-André, *si nihil*. élargir et [défenses.
— M. le premier président, *si nihil*, élargir, dé– [fenses.

A luy bailler la question sur tout
et *si nihil fateatur*, l'élargir
avec défenses de ne plus tenir
telz propos et luy enjoindre de
bien vivre.

Cette dernière phrase est évidemment le résumé, le sommaire de l'arrêt à rédiger. En conséquence François de Fénin aurait été condamné à la torture notamment sur la question du sacrement de l'eucharistie ; et s'il ne confessait rien de ce qu'on lui reprochait il devait être élargi et sévèrement admonesté. Fait à remarquer, c'est dans le sens plus modéré, cette fois, des deux présidents, Pierre Lizet et François de Saint-

1. Sous-entendez : à la poursuite.

2. Qu'il n'y avait pas plus de danger de manger avant qu'après la communion.

3. Ce mot est douteux, mais ce qui ne l'est pas c'est que l'accusé niait et qu'en raison évidemment des résultats de l'enquête, on ne croyait pas à ses dénégations. De là la torture.

André, que semble se libeller cette conclusion, car le rapporteur, Dezasses, concluait à une punition sévère, la peine capitale exclue, quatre conseillers à l'amende honorable et trois autres à l'amende honorable accompagnée d'une prédication solennelle. — Ajoutons enfin que cette feuille est un très bon échantillon de la mauvaise écriture cursive du XVI[e] siècle.

N. WEISS.

TROIS OUVRIERS DE LA PREMIÈRE HEURE AU DÉSERT

REQUÊTES DE JOSEPH LAGACHERIE, GUILLAUME LUMIÈRE ET PIERRE DE LA FORCADE

(Mai-juin 1699)

Le beau livre de notre collègue M. O. Douen, *les Premiers Pasteurs du Désert*, a fortement contribué à porter la lumière dans les quinze ténébreuses années qui vont de la Révocation à la fin du XVII[e] siècle. Quelque nombreuses pourtant que soient les informations qu'il a rassemblées sur cette période de notre histoire, — qui n'est pas sans analogie avec celle des origines mêmes de la Réforme, — il s'en faut de beaucoup qu'il nous renseigne complètement sur le réveil succédant peu à peu à l'apostasie et à la tourmente de 1685. Aussi recueillons-nous avec soin tout ce qui concerne les premiers pionniers de cette œuvre d'héroïque dévouement[1].

On ne connaît encore que très imparfaitement les trois pasteurs dont on va lire les requêtes. Originaire de Pujols en Agenais, immatriculé à Genève en 1678, Joseph Lagacherie fut admis l'année suivante au ministère par le synode de Clairac et aussitôt affecté à une Église de Rouergue, Creissel, qui avait été assiégée par Rohan (*Bull.* XXXIII, 29), mais dont on ne connaît jusqu'ici que ce seul pasteur. Deux ans plus tard on le retrouve à Turenne où il n'y avait plus qu'environ 200 protestants (*Bull.* XV, 521). Mais M. A. Leroux qui nous a donné une excellente histoire de cette Église n'a pu qu'y con-

1. Voir, entre autres, dans les dernières années du *Bulletin*, les notes et documents sur Vivens, Gavanon, Graissessac, Saint-Antonin, etc.

stater la présence de Joseph Lagacherie de 1681 à la Révocation (*Hist. de la Réforme dans la Marche et le Limousin*, 318). — Proscrit comme tous ses collègues en 1685, il se dirigea vers l'Allemagne et, dès le mois de juin 1686, y organisa, tout près des Pays-Bas, sur la rive droite du Rhin, le premier Consistoire (conseil presbytéral) de l'Église du Refuge à *Emmerich* (*Bull.* XXXII, 34). — En août 1689, c'est-à-dire quelques mois après l'appel que Brousson adressa aux pasteurs réfugiés en faveur de leurs brebis dispersées et restées en France, il demanda un congé pour se rendre en Hollande et y obtenir l'autorisation et les moyens de retourner dans sa patrie exercer le ministère sous la croix. M. Douen nous apprend (I, 217) que Lagacherie évangélisa, entre autres, la Normandie (notamment Rouen), et la requête ci-après signée par lui le 23 mai 1699, ajoute qu'il travailla ainsi, à deux reprises pendant six ans « avec beaucoup de succès, dans presque toutes les provinces ». On peut donc conjecturer qu'il visita aussi le Rouergue, l'Agenais et le Limousin où il avait séjourné avant 1685. — On sait enfin qu'après son retour en Hollande, il prêcha à Amsterdam (où il épousa le 26 août 1703 *Sibille Denis*), de 1699 à 1710; puis il toucha une pension de 400 florins comme pasteur dans le Wurtemberg, et revint mourir à Amsterdam le 10 avril 1712. Quelle intéressante histoire nous pourrions lire, si, au lieu de ces quelques dates péniblement colligées, cet obscur serviteur de notre Église nous avait laissé un récit circonstancié de ses multiples et si honorables aventures !

Son collègue *Guillaume Lumière* est encore moins connu que lui. Il ne figure pas dans le livre de M. Douen et feu M. Gagnebin est le seul qui jusqu'ici nous ait révélé son nom (*Bull. wallon* I, 139). Il résulte de ses courtes notes que ce laïque « instruisit et consola plusieurs de nos frères qui gémissent sous le poids de la présente persécution » jusqu'en 1693 environ, sans avoir fait d'études théologiques régulières, mais « avec beaucoup de zèle et de talent». Le 17 janvier 1694 le consistoire de Rotterdam, l'ayant entendu « proposer », le recommanda au synode qui lui accorda les moyens d'étudier pendant une année à l'académie de Franecker en

Frise. Reçu proposant en septembre 1695, il fut consacré en secret par le pasteur de Leeuwarde, Gaspard Baux sur lequel j'aurai sans doute à revenir prochainement. — Enrôlé désormais dans la milice régulière, Guillaume Lumière, — un nom prédestiné à cette époque de profondes ténèbres —, s'empressa de retourner au milieu de ces dernières et d'y travailler derechef pendant environ trois ans. Quelles Églises et quelles provinces a-t-il parcourues et réveillées? On n'en sait encore rien, non plus que sur les origines de sa vocation, mais seulement qu'en novembre 1698 il revint en Hollande avec J. Lagacherie qu'il avait sans doute rencontré dans ses courses missionnaires. — Remarquons toutefois cette date de novembre 1698. C'est celle du martyre de Brousson qui fut le signal d'un redoublement de rigueurs, comme, dix ans auparavant, son appel avait sans doute été celui du retour en France de plusieurs de ceux auxquels il inspira sa pitié pour « les brebis qui n'ont point de berger ». — Pensionné par les États généraux, comme Lagacherie, Lumière se fixa d'abord à Rotterdam, puis après 1703 fut pasteur de Meurs dans le duché de Clèves, et en 1713 à Offenbach dans le comté d'Isembourg. Déclaré émérite en 1740, il se fixa à Nimègue où il mourut le 10 avril 1744. Sa veuve, *Anne Bellanger*, fut aussi soutenue par une pension des États.

Le nom qui se trouve au bas de la deuxième requête est celui d'un pasteur béarnais que je tiens à rappeler dans l'espoir que ces lignes provoqueront des recherches sur sa destinée encore obscure. Il dut commencer à exercer le ministère vers 1660. On le trouve pasteur à Bordère en 1670, et dès l'année suivante, jusqu'à la Révocation, à Garlin, une des principales Églises du Béarn (*Bull.* XXX, 465, 467). Grâce à l'intendant Foucault il fut poursuivi et, au milieu de la terreur produite par les brutalités de ce courtisan convertisseur, il paraît avoir faibli et abjuré, et même être resté quelques années « dans le sein de l'idolâtrie ». Où et pendant combien de temps? On l'ignore. Ce qui est certain, c'est qu'à l'instar de beaucoup d'autres, par exemple de son collègue de Bellocq, Jean d'Estremau, Pierre de la Forcade revint à la profession de la vérité, non pas à l'étranger comme ce

dernier, mais en France et grâce à un prédicant dont nous ignorons aussi le nom[1]. Cette reconnaissance de sa faute fut aussi sincère et complète que possible puisqu'il la fit « dans le même lieu où il avoit succombé et commis son péché, sans craindre la nouvelle persécution à laquelle il étoit exposé et les périls dont il étoit menacé ». — On peut supposer, d'après cette phrase d'un procès-verbal officiel[2] que le pasteur repentant ne se borna pas à cet acte d'humiliation, mais qu'il s'efforça d'effacer les effets de sa chute en exerçant de nouveau son ministère. Cette supposition est corroborée par la requête qu'on va lire et où il raconte qu'en 1698 il n'avait pu gagner la Haye qu'après s'être sauvé de la prison où il avait été enfermé et avoir passé par l'Espagne pour s'y embarquer. Si, en effet, il s'était contenté de « faire reconnaissance » dans une assemblée du Désert, c'est-à-dire secrète, pour s'enfuir aussitôt, on n'aurait guère pu le mettre en prison, le priver de sa femme et de ses enfants « pour les disperser dans des couvents », et le dépouiller de tous ses biens, « considérables », dont certainement son abjuration lui avait garanti la jouissance. — Il paraît être désormais resté à la Haye où il était encore en 1714 (*Bull.* XXI, 533).

J'allais oublier d'ajouter que je dois ces requêtes extraites des archives d'État de la Haye, et quelques renseignements complémentaires à l'obligeance de notre ami M. A.-J. Enschédé. Et nous ne devons pas oublier non plus que si ces témoignages écrits, — que nous conservons pieusement malgré leur sobre insuffisance —, sont éminemment honorables pour ceux dont ils émanent et qui les ont signés, ils le sont aussi pour ceux à qui ils étaient humblement adressés.

1. M. Douen (I, 93) se demande si ce prédicant ne serait pas Brousson? Cette supposition est écartée par le fait que, dès 1698 et vers le mois de juin, P. de la Forcade était déjà à la Haye. Or Brousson ne vint en Béarn qu'en septembre de cette année.

2. Article XXXVI du synode de Maestricht (9 mai 1699) qui lui « rend la liberté de son ministère, à la condition qu'il fera une réparation publique de sa faute dans l'Eglise de la Haye laquelle est chargée de l'admettre dans l'espace de deux mois ou environ ». — Combien on regrette la brièveté de ces procès-verbaux qui ne mentionnent presque jamais le détail de ce que les secrétaires entendirent raconter.

Nous ne savons pas tout ce que nous devons à nos frères de Hollande. Non seulement ils ont empêché les épaves de la grande tribulation de mourir de faim, mais on devine — car tout cela se faisait aussi secrètement que simplement — que plusieurs d'entre eux s'efforcèrent bravement de seconder ceux qui, au péril de leur vie, tentaient de rallumer les flambeaux violemment éteints et de rassembler les tisons arrachés aux foyers de nos Églises de France.

N. W.

I. Requête de Joseph Lagacherie et Guillaume Lumière

23 mai 1699

A Leurs Hautes Puissances
Messieurs les États généraux des Provinces unies des Pays-Bas

Joseph Lagacherie et Guillaume Lumière, ministres du Saint Evangile remontrent en toute humilité et respect à vos hautes Puissances, qu'étant allés prêcher sous la Croix, en France par votre aveu, et par le secours de votre libéralité, le premier y a exercé son ministère près de six ans, à deux diverses reprises, et le second près de trois ans, avec beaucoup de succès, sous la bénédiction de Dieu, dans presque toutes les provinces du royaume. Mais la persécution y ayant redoublé plus que jamais et ne pouvant plus y trouver de retraitte, ils en sont sortis au mois de novembre dernier, pour venir jouir de quelque repos dans ces bienheureuses provinces; et comme ils n'ont aucun fonds pour leur subsistance et l'entretien de leur vie, ils ont recours à la charité chrétienne de vos hautes Puissances et les supplient très humblement et par les compassions du Seigneur, de vouloir leur accorder, à l'un et à l'autre, de quoy pouvoir vivre et subsister avec quelque commodité. Et ils continueront leurs prières les plus ardentes pour la prospérité de vos hautes Puissances et l'accomplissement de leurs justes et pieux desseins.

GUILLAUME LUMIÈRE. JOSEPH LAGACHERIE.

II. Requête de Pierre de la Forcade

5 juin 1699

A Leurs Hautes Puissances les Etats généraux des Prov. unies

Remontre très humblement Pierre de la Forcade ministre du Saint Evangile, que s'étant depuis un an ou environ sauvé de la

prison et d'entre les mains de ses persécuteurs, dans le Béarn, il auroit eu le bonheur de trouver favorables les passages pour entrer en Espagne et la mer pour se rendre ici où il espéroit vivre, sous la protection de vos Hautes Puissances, sans être à charge à personne; mais que comme la persécution ne néglige rien, il ne fut pas plustôt arrivé à la Haye, sur la fin de l'année dernière qu'il apprit que l'intendant de la Province, non content de lui avoir enlevé sa femme et ses enfans, pour les disperser dans les cloitres, avoit, en même temps, fait confisquer tous ses biens qui étoient considérables; ce qui a obligé le suppliant de recourir à la générosite chrétienne dont Vos Hautes Puissances se montrent, depuis si longtemps si riches, envers ceux qui souffrent pour Christ, espérant qu'elles daigneront avoir égard à son âge avancé et à l'état déplorable où il se trouve, pour lui accorder quelque subsistance, afin de pouvoir achever ici le cours de son ministère, en priant Dieu sans cesse pour la conservation et pour la prospérité de cet Etat florissant, etc.

PIERRE DE LA FORCADE.

LA LIBERTÉ DE MOURIR EN FRANCE EN L'AN 1712

On sait depuis longtemps qu'une des dispositions les plus barbares de la législation édictée contre les nouveaux convertis, ce furent les persécutions et les hontes imposées aux mourants et aux morts. Vers la fin du XVII[e] siècle cette infamie, le supplice de la claie que Fénelon lui-même préconisait dans certains cas, fut abandonné grâce à l'horreur qu'il inspira à d'autres catholiques qui ne pouvaient s'empêcher de voir des êtres humains même dans des hérétiques morts fermes dans leur foi.

Mais si l'on renonça à ces extrémités qu'aucun autre pays ne toléra à cette époque, on continua consciencieusement à tourmenter les agonisants et à instrumenter contre les survivants qui payaient ainsi pour les morts. Voici une série de quatre premiers procès-verbaux dressés contre un simple tisserand du Lot-et-Garonne, *Daniel Servien*, qui, à l'article de la mort, prétendit faire acte d'indépendance et de sincérité. Ils ont été retrouvés dans l'étude du notaire de Lavardac, par un descendant de Daniel Servien, aujourd'hui membre du

Consistoire de Nérac, et nous ont été transmis par un des pasteurs de cette Église, M. Baulme.

N. W.

L'an mil sept cent douze et le septième septembre, pardevant nous Arnaud Lafitte advocat entien en la cour ord^{re} de la ville de Lavardac M^{r} le juge absant, estant dans notre logis aud. Lavardac, escrivant soubs nous Mre Jean Mandis grefier, c'est présenté Mre Pierre Mandis con^{er} procur. principal en lad. cour, quy a dit qu'il demeure averty par bruit publicq, que *Daniel Servien* nouveau converty, hab^{t} au lieu du Boscla juridict^{on} de la présente ville, tisseran de sa profession, est détenu malade et allité dans sa maison aud. lieu du Boscla, même quil a esté vizitté, tant par son chirurgien ord^{re}, que par le Sr Curé de la paroisse de Bréchan, dans laquelle susd^{te} paroisse ledit lieu du Boscla est situé, et que mesme ledit Servien, aurait mal respondeu aus intantions dudit Sr Curé, sans que néantmoins led. Sr Curé l'en aie averty ny mesme led. chirurgien quy a vizitté ledit Servien dans sad. malladie, ce qui est contraire aux intantions de sa majesté qui sont formelles à ce que lesd. chirurgiens ne pourront pas vizitter les mallades sans en avertir tant les Sr Curés que les officiers de justice, pour qu'ils tiennent la main à l'exécution des déclarations du roi. C'est pourquoi ledit procur. principal pour le dheu, de sa charge nous requiert que nous ayons à nous transporter tout présentement dans la maizon dud. Servien aud. lieu du Boscla pour prandre sa déclaration conformément à la déclaration du roi. Pour quoi, nous advocat entien susd. nous ordonnons que nous nous transporterons tout présentement en la compagnie dud. procur. principal et de notre grefier aud. lieu du Boscla, dans la maison dud. Servien pour procéder sur les fins dud^{t} requis dud. procureur principal, et nous sommes signés avec le procur. principal et notre grefier.

(*Signé*) LAFITTE ad^{at} entien, M. le juge absant.

Et sans nous divertir à autre choze, nous advocat entien susdit nous estant porté dans led. lieu du Boscla, dans la maison dud. Servien, accompaigné du procur. principal et de notre grefier, où estant entrés, acompaignés de Sr Daniel Dupont, bourgeois et Samuel Poitevin brassier, avons trouvé led. Servien mallade dans son lit dans la présente maison, auquel nous avons requis et interpellé par plusieurs et diverses fois de nous dire si son intantion estoit de vouloir vivre et mourir dans la religion catholique apostolique romaine, lequel nous a aussi répondeu dans tous nos interro-

gatoires qu'il vouloit vivre et mourir dans la religion prétendue réformée de laquelle il a fait toujours profession, et bien que nous aions fait plusieurs remontrances aud. Servien du tort qu'il faizoit à sa consciance, qu'étant accablé d'une maladie il devoit à tout le moins chercher les moyens pour gaigner le ciel, et par ce moyen embraser la religion catholique apostolique romaine; lequel a toujours persisté et déclaré qu'il vouloit vivre et mourir dans lad. relizion prétendue réformée, et qu'il ne vouloit pas même reconnoistre la religion catholique apostolique romaine, de laquelle déclaration, ce, requérant le procur. principal, lui en avons donné acte, en présence desd[t] S[r] Dupon et Poitevin; avons de plus demandé aud. Servien de quel chirurgien il se servoit dans sa malladie et si M[r] Le Curé du présent lieu l'avoit vizitté, il nous a déclaré n'avoir veu M[r] le curé de la pres[te] paroisse, et qu'il a esté vizitté par le nommé Bourcq chirugien de Limon, et nous sommes signés avec le procur. principal ledit S[r] Dupon et notre grefier, non lesd. Servien ni led. Poitevin pour ne savoir, ainsin qu'ils ont déclaré.

(*Signé à l'original*) LAFITE, ad[t] ancien, le juge absent,
MANDIS gref., DUPONT.

L'an 1712 et le 15 7[bre] pard[t] nous Arnaud Lafitte ad[t] entien en la cour ord[re] de la ville de Lavardac, M le juge absant, étant dans notre logis aud. Lavardac, escrivant soubs nous M[re] Jean Mandis grefier, c'est presenté M[re] Pierre Mandis procur. principal en lad. cour, qui a dit qu'il vient d'être averty que Daniel Servien, tisseran hab[t] au lieu du Boscla est mort depuis mardi der[er] 13 du courant, sans avoir fait d'autre déclaration que celle qu'il fit pardevant nous le sept du présent mois, et par conséquent il est mort relaps; attant requiert pour le dheub de sa charge de nous transporter aud. lieu du Boscla, et dans la maizon dud. feu Servien pour scavoir s'il a esté enterré conformément à la déclaration du roi, et p[r] procéder à la faction de l'invantaire des meubles et effaits par lui délessés; sur quoi nous ad[t] entien susd. nous ordonnons que nous nous transporterons tout présentement, en compaignie dud. procur. principal et de notre d. grefier aud. lieu du Boscla, dans la maizon dud. Servien, pour procéder sur les fins dud. requis, et nous sommes signé,

Lafite ad[at] ensien, M[r] le juge absant.

Et, sans nous divertir à autre chose, nous estant transporté aud. lieu du Boscla et entré dans la maizon dud. Servien, en compaignie

dud. procur. principal et de notre grefier, dans laquelle aurions trouvé Marie Gaie soi dizant femme dud. feu Servien pour l'avoir fiansée [1], et Agne Gaie sa sœur laquelle faizoit la lesive, et après les avoir interpellées de nous dire si led. Servien estoit mort, elles nous auroient répondeu qu'il estoit mort depuis mardi der[er] vers les six heure du matin et qu'il fut ensevelli la nuit du mesme jour au carrefour prés du présent lieu, aprés quoi nous aurions, sur le requis dud. procur. principal procédé à la faction de l'invantaire des meubles et effaits qui sont dans lad. maizon apartenant aud. feu Servien, ainsin que s'ensuit : premièrement, dans la présente chambre, où le feu est alumé, avons trouvé un pandant de fer à la cheminée, etc., etc., etc...

[On a demandé d'entrer dans une autre chambre, la femme a répondu que le fils avait emporté la clef et était parti du côté de Calignac; alors on a posé le scellé avec cachet de cire jaune.]

Fait aud. lieu du Boscla, dans la maizon dud. feu Servien, les an et jour susd. et nous sommes signés avec led. procur. principal et notre grefier, non lad. Marie Gaie pour ne savoir, de ce par nous requize et interpellée.

Signé Lafite ad[at] entien susd.

Mélanges

LES MÉREAUX DU TEMPLE DE CHARENTON

M. J. Rouyer vient de consacrer, dans la *Revue numismatique*, un savant article à deux méreaux de laiton, dont nous donnons la figure, et qu'il attribue au culte célébré par les Réformés dans le temple de Charenton.

Voici la description qu'il donne du premier :

[Sur la face] « un ange de forme humaine, la tête entourée « d'une auréole radiée, les ailes à demi éployées, vêtu d'une « longue tunique ajustée à la taille, marche au centre d'un « petit troupeau qu'il fait paître. Il tient une houlette de la « main droite; de la main gauche il indique le ciel.

1. Ce qui semble indiquer que le mariage n'eut pas lieu devant le curé.

« Le revers est occupé par l'inscription suivante en cinq
« lignes :

« IN VNVM | CONDVÇAM | RELIQVVM | ISRAËL | MICH. 2 »

Cette légende reproduit la première partie du verset 12 de Michée, chap. II : « *Je rassemblerai les restes d'Israël*, je les mettrai tous ensemble comme des brebis enfermées. »



M. Rouyer connaît trois exemplaires de ce méreau, l'un de sa collection, un autre de la collection Alphonse de Schodt, à Bruxelles, et le troisième de la collection Preux, à Douai ; deux au moins proviennent de Paris. Il croit pouvoir affirmer que ce jeton a été frappé à Paris, vers la fin du règne de Henri IV, dans l'établissement royal de la Monnaie au Moulin.

« Les numismatistes, dit-il, qui ont étudié avec quelque
« attention les produits de cet établissement déclareront tous,
« sans hésitation, que le *méreau à l'ange* sort de là. Le tra-
« vail, généralement net et régulier, l'air de famille le plus
« accentué, l'identité des poinçons utilisés pour la confection
« des coins, tout se réunit à l'effet de ne laisser aucun doute
« à ce sujet. »

Le second méreau, qui appartient à la collection de M. Ch.



Richard, de Paris, porte : 1° *au droit*, une rose entourée de quatre fleurs de lis et de quatre étoiles à cinq rais, alternées; 2° *au revers*, sur quatre lignes, la légende très caractéristique :

CHRIST | .EST. | LE.PAIN | DE.VIE.

En se fondant sur des analogies de facture, de module et de type, M. Rouyer arrive à conclure que ce jeton est sorti, « vers le milieu du XVIIe siècle, des balanciers du Louvre, [atelier] qui avait succédé à la Monnaie au Moulin ».

Nous ne croyons pas que l'attribution au culte réformé de ces deux méreaux fasse de doute pour personne. La preuve de leur affectation au service religieux célébré dans le temple de Charenton, où se réunissaient les réformés de Paris et des environs, résulte, pour M. Rouyer, de deux circonstances : d'abord, l'emploi d'un méreau de cène au XVIIe siècle dans le temple de Charenton est parfaitement établi ; ensuite, les deux méreaux signalés ont été fabriqués à Paris.

Ce rapprochement, sans être tout à fait concluant, permet cependant de considérer l'hypothèse de M. Rouyer comme très plausible.

A notre connaissance, trois auteurs contemporains ont mentionné le méreau de Charenton.

J.-G. Neumayr de Ramsle, précepteur du duc Jean-Ernest de Saxe, qui avait accompagné ce dernier dans un voyage en France, a donné le récit très circonstancié de l'administration de la cène telle qu'elle fut pratiquée le 19 décembre 1613 dans le temple de Charenton. La traduction, publiée dans le *Bulletin*, 1886, p. 504, contient ce passage : « A trois pas environ de chacune des tables se tenait une personne à laquelle chaque communiant remettait sa *marque en fer blanc.* »

La Reynie, dans ses manuscrits (voy. *Bulletin*, 1885, p. 185), dit que le nombre des communiants, « compté d'après celui des marreaux », s'éleva, dans le temple de Charenton, à plus de 3,000, le dimanche 29 avril 1685.

Le poète satirique Jean de Rostagny, qui écrivait à la veille de la Révocation, dit, dans sa « 3e rimaille » consacrée à une description du culte dans le temple de Charenton (voir *Bulletin*, 1893, p. 151) :

« A la porte, un ancien reçoit
« Pour marreau des sectes nouvelles
« Un carton où l'on aperçoit
« Un cœur soutenu de deux ailes. »

Il résulte évidemment de ces trois témoignages que les réformés de Paris se servaient du méreau dès 1613, et qu'ils en faisaient encore usage au moment de la Révocation. La matière dont étaient fabriqués ces jetons ne peut être déduite avec autant de certitude. D'abord, il paraît évident, ou que Neumayr s'est mépris sur la nature du métal employé, ou que le traducteur s'est trompé en rendant par « fer blanc » le mot du texte allemand. En effet, ce métal, d'origine peu ancienne, n'a été fabriqué en France, d'après le *Dictionnaire des origines* (1777), que sous l'administration de Colbert. Quant aux méreaux de carton de Jean de Rostagny, ils pourraient bien n'être que la bévue d'un profane, peu soucieux, d'ailleurs, de l'exactitude. De plus, si le carton a pu être employé pour la confection de jetons de cène, ce n'est que dans des circonstances exceptionnelles, soit en raison de l'insuffisance numérique des jetons de métal, soit à l'occasion d'un retrait opéré en vue d'une refonte ou d'une frappe nouvelle.

Les textes cités ne contiennent donc rien qui puisse infirmer l'attribution faite par M. Rouyer d'un méreau de laiton à l'Église réformée de Charenton. De modestes Églises rurales du Poitou (La Mothe-Saint-Héray[1], Chey, Chenay, etc.) ont employé, en moins de cinquante années, cinq ou six variétés de méreaux, souvent fort dissemblables. Il n'est nullement extraordinaire d'admettre que Charenton, dont le temple recevait en un seul jour 3,000 fidèles aux tables de communion, ait pu employer, dans une période de plus de quatre-vingts années, des jetons très variés, comme type et comme matière.

L'article de M. Rouyer emprunte une importance particulière à ce fait qu'on n'avait découvert jusqu'ici aucun méreau qui pût être certainement attribué à la période antérieure à la Révocation. Les méreaux de 1740 à 1840, nombreux dans les collections, sont tous en plomb ou en étain, et un grand nombre portent la figure symbolique de la *coupe* ou du *berger* :

1. Un cinquième méreau de l'Église de La Mothe a été retrouvé en 1893, par Th. Maillard. Le nom de l'Église est indiqué, comme sur deux des autres, par la légende E. D. L. M. (Église de La Mothe). La coupe eucharistique de la face est accompagnée de la date 1764.

de là une tendance fâcheuse à négliger des jetons de matière et d'aspect très différents.

Nous avions néanmoins signalé, au cours d'une monographie des méreaux calvinistes[1], un jeton de cuivre du musée de Niort, aux armes de Jean de Parthenay-l'Archevesque, et qui porte au revers la légende : ET NON PŒNITEBIT, entourant un arc-en-ciel au milieu des nuages.

Mais la double trouvaille de M. Rouyer nous paraît destinée à ouvrir un champ nouveau aux investigations. Le méreau au type de l'ange pourrait bien être, pour la région du Nord, le pendant — peut-être l'*ancêtre* — du méreau au berger, si répandu dans les Églises du Sud-Ouest.

H. GELIN.

Sans vouloir m'inscrire en faux contre les conclusions de MM. Rouyer et Gelin, je demande pourtant à exprimer deux réserves. La première que l'inscription du jeton à l'ange ressemble peu à celle des méreaux, à moins qu'on n'y voie cette idée que la communion rassemble en un corps les brebis dispersées. — Quant au deuxième jeton qui porte *Christ est le pain de vie*, c'est très certainement un méreau. Mais, est-ce celui de Charenton? La présence, au droit, des *fleurs de lis*, me porte à croire que nous avons ici le méreau de l'Église de *Madame sœur du roi*, c'est-à-dire de Catherine de Bourbon, laquelle exista comme Église particulière et dont le culte se célébra, entre autres, au Louvre (*Bull.* V, 148, etc.). — Aucune autre Église n'aurait pu aussi légitimement s'attribuer cet emblème.

Je veux aussi profiter de cette occasion pour recommander le travail si complet que M. Gelin a publié il y a deux ans dans les *Mémoires de la Société de statistique... des Deux-Sèvres*, sous le titre *le Méreau dans les Églises réformées de France*. — On trouvera dans ce volume un traité beaucoup plus complet sur cette matière, que dans aucun travail antérieur. Non seulement il renferme un dessin de tous les

1. *Le Méreau dans les Églises réformées de France*, par H. Gelin, vol. in-8° de 124 pages, avec 8 planches représentant tous les méreaux connus; 1891, Niort, librairie Clouzot.

méreaux connus, il rectifie quelques attributions et donne une bibliographie complète du sujet ainsi que des détails précis sur la fabrication, mais il est le premier qui rattache le marreau huguenot aux marreaux capitulaires, et en constate la présence dans une quarantaine d'Églises antérieurement à la Révocation. Malheureusement tous les méreaux retrouvés sont postérieurs à cette date fatale, sauf peut-être les deux que M. Rouyer nous signale aujourd'hui.

N. W.

SÉANCES DU COMITÉ

12 *décembre* 1893.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler, MM. Douen, Franklin, Lods, Martin, Puaux, Read, Réville et Weiss. MM. Bonet-Maury, Gaufrès et Tanon se font excuser, ce dernier à cause de l'heure de la réunion, qu'on s'est efforcé plusieurs fois déjà, mais en vain, de choisir conforme aux convenances de chacun.

Bulletin. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, le secrétaire expose le sommaire du numéro sous presse. M. Read voudrait qu'on commençât toujours par examiner le contenu de la livraison qui vient de paraître. Il demande ensuite lecture du compte rendu de la commémoration de la mort de Rabaut Saint-Étienne, qu'il approuve après l'avoir entendu. — A ce propos une conversation s'engage sur cette séance exceptionnelle. — Puis M. de Schickler communique une lettre de Madame G. Guizot qui envoie à la Société un don de cinq cents francs à l'occasion du premier anniversaire de la mort si regrettée de M. Guillaume Guizot. Les vifs remerciements de la Société seront transmis par son président.

Bibliothèque. — Elle a reçu de Madame Justin Vulliamy un manuscrit provenant de feu M. Labouchère et intitulé : *Mémoire pour la vie de ... Frédéric Maurice de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, prince de Sedan.* — M. le pasteur Th. Monod lui a envoyé un précieux recueil de près de vingt sermons prononcés en France en 1814 et 1815. — M. Read dépose l'*Instruction de la fille de Calvin ... par le sieur de Rostagny*, qu'il a naguère analysée dans le

Bulletin, et une médaille de Calvin. — Enfin M. de Schickler offre quelques copies-extraits de M. F. Teissier et plusieurs pièces récemment acquises, dont une lettre de *Du Cloux*, de *Baudonvillers* (5 juillet 1620) à *Paul Ferry*, et une de *Jacob Vernet* (9 janvier 1765) à *l'abbé Trublet*, sur J.-J. Rousseau.

La séance s'achève sur la proposition de M. Read, de collectionner à la Bibliothèque, les portraits des membres du Comité.

CORRESPONDANCE

Richelieu et son Église de Ploüer. — Encore une petite pierre pour le monument des *Richelieu* protestants : dès 1603, deux ans après son abjuration, « *Mr. Pallori* » figure comme ministre de *Dinan* sur le rôle de la province de Bretagne dressé au synode de Gap. Vingt-trois ans après, c'est le nom de *Richelieu* qui est mentionné, pour *Ploüer*, au synode de Castres; et en 1631, pour la première et dernière fois à notre connaissance, un ancien de cette Église est député au synode national (IIe de Charenton) : *Daniel de la Tousche*, sieur de *la Ravardière*. En 1637 (Alençon) c'est *Routel* qui est indiqué comme pasteur de Ploüer[1].

L'origine de cette Église, qui se composa toujours de petits groupes disséminés, remonte à 1562 environ. Un *Châteaubriant de Beaufort* habitant près de Saint-Malo le château du Plessis-Bertrand, y fit venir le ministre *Mahot* « pour y former une Église domestique et recueillir *ceux de là autour* que Dieu avoit amenés à sa connoissance[2] ». Le *Bulletin* a dit que ce Mahot fut pasteur à Dinan et Saint-Malo de 1569 à 1583[3].

Ainsi, voilà les noms de deux familles qui devaient illustrer le catholicisme, Richelieu et Chateaubriand, réunies autour d'une des Églises protestantes les plus anciennes et les plus ignorées. Il a fallu près de quarante ans et quatre chercheurs différents pour trouver enfin quatre noms et quatre dates sur ce coin de Bretagne hugue-

1. Quick, *Synodicon*, I, p. 251 *in fine;* II, p. 232, 258, 371.
2. Ph. Le Noir, *Histoire des Églises réformées de Bretagne* (1683 sq.), p. 156.
3. Th. Chabal, *Bulletin* VII [1858], p. 330.

note ! Et c'est toujours le *Bulletin* qui, patiemment et pieusement, recueille ces humbles fleurs éparses, pour en reformer la glorieuse couronne des vieilles Églises sur toute la surface de notre France.

JACQUES PANNIER.

Nauroy, décembre 1893.

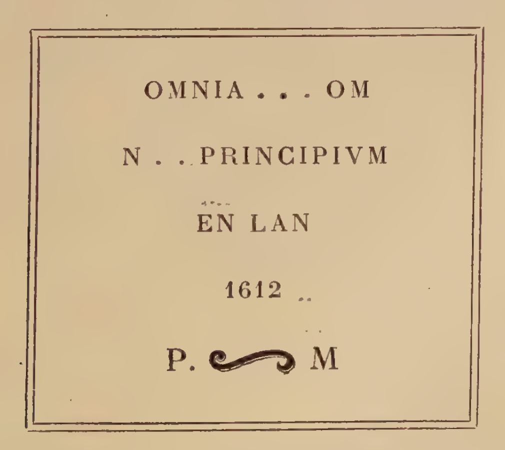
Inscriptions huguenotes. — Je viens de lire avec le plus vif intérêt l'étude historique de M. H. Gelin sur les inscriptions huguenotes, parue dans les numéros de novembre et de décembre 1893 du *Bulletin*. Comme complément de cette étude, je prends la liberté de vous signaler les rares inscriptions que j'ai eu l'occasion de rencontrer à Rouen et à Lillebonne.

POUR TOVT ESPOIR DIEV A MON AYDE

citée à la page 586, existe encore, la poutre sur laquelle elle est gravée étant conservée au musée d'antiquités ; elle provient d'une maison qui se trouvait dans la rue Martinville (et non Martinelle).

On peut encore lire dans la rue Ganterie, sur une pièce de bois séparant en façade le rez-de-chaussée du premier étage de la maison portant le n° 65^b, le fragment d'inscription suivant, gravée en creux dans la poutre : « .... SVR TOVTES CHOSES ET SON PROCHAIN COMME SOY MESME » qui rentre dans la VIIe section (Amour de Dieu) de M. Gelin.

A Lillebonne j'ai relevé, sur le pignon d'une maison, une pierre dont je n'ai pu lire qu'en partie la légende, ainsi disposée :



Sur les poutres extérieures de la façade du manoir d'Alincourt, à

Lillebonne, aujourd'hui démoli, on lisait encore les vers suivants il y a quelques années :

« L'HOMME EST PRVDENT QUI EDIFFYE
« POVR SON LOGIS SOYT MAISON OV CHASTEAU
« MAIS GARDE QUE TROP NE SI FYE
« LA CAGE NE NORRIT PAS L'OYSEAU,
« COMBIEN QUE LE LOGIS SOYT BEAU
« DE TRAUAILLER FAULT PRENDRE ENVYE
« QUI NE L'ENTEND IL EST BIEN VEAU
« UNG CHASCUN DOIBT GAIGNER SA VYE.
« LĀ'(n)... AVEC $\underset{(1500)}{\text{M \& V}^{\text{cc}}}$ (150 ?...)
« P.(ar) ARTISĀS(ANS) SUBTILZ, INGÉNIEVX
« EN SEPTEMBRE FUT FAICTE P.(ar) BŌ(n) SĒS (sens)
« AYDĀT LE ROY ETERNEL GLORIEUX.

Quant à l'inscription apocalyptique de la section IV (p. 582) attribuée à J. Monoyer, et qu'il aurait rédigée en 1551, il n'a eu qu'à la transcrire dans les livres d'heures des xve et xvie siècles.

J'ai sous les yeux quelques feuillets d'un livre d'heures dans le genre de Simon Vostre, imprimés sur vélin en caractères gothiques, le texte encadré de sujets gravés sur bois représentant les événements auxquels il est fait allusion.

Voici, à l'aide de ce texte imprimé, les modifications que je proposerais d'apporter à cette citation pour la rectifier :

(Desquels est) (au 6e chapitre)
4e ligne... De qlx e escript en apocalipse ou VI. c. au lieu de *ou dict.*

Balaines et poissōs *appōt* (apparoîtront) gettās (jettant) cris *et* horribles sons.

La mer et toute eaue ardra *et* mettra

... suerōt(ront) gouttes *come* sang

Le VII n'y aura... q(qui) ne se *fende*

Tāt(tant) fort *la terre* tramblera..... q(que) les monts tūberōt

Les gēs(gens) q(qui) s'estoyet mussés (cachés) en terre, serōt *sans parler*, au lieu de *sous pierre*

Les estoilles *et* planètes....

To(tout) ce jour vivās mourrōt, au lieu de tous ceux qui ce jour seront... Le ciel *et la terre*, au lieu de lé ciel et l'aire.

R. GARRETA.

Une lettre de Voltaire. — L'intérêt éveillé sur Rabaut de Saint-Étienne m'engage à publier une lettre de Voltaire qui le concerne

et que je crois inédite. Elle est tirée de la correspondance d'Étienne Chiron (Archives Sérusclat) et datée du 16 septembre 1768. Saint-Étienne, qui allait se marier, n'avait alors que 25 ans. Je n'ai pu découvrir les faits auxquels Voltaire fait allusion. Sans doute que M. Armand Lods, plus heureux, nous fournira quelques renseignements sur ce point. La signature seule est de la main de Voltaire.

DANIEL BENOIT.

16 septembre 1768, à Ferney.

Monsieur,

On ne peut être plus sensible que je le suis à votre politesse et aux nouvelles que vous voulez bien m'apprendre de Bordeaux. Mes maladies qui augmentent avec mon âge me laissent à peine assez de force pour dicter les remerciements que je vous dois, et me mettent actuellement dans l'impossibilité absolue de suivre aucune affaire. Je vous suplie, monsieur, de vouloir bien marquer à M. de Saint-Étienne qu'il n'a pas tenu à moi de rendre service à ses amis, et de lui dire combien je suis reconnaissant des sentiments qu'il me témoigne et de l'intérêt qu'il veut bien prendre aux faux bruits dont il parle.

Permettez-moi de faire mes compliments à M. de Végobre.

J'ai l'honneur d'être, avec tous les sentiments que je vous dois,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

VOLTAIRE,

Gentilhome ord. de la chambre du Roy.

Suscription : A Monsieur, Monsieur Étienne Chiron, maison marchand, au grand Mazel, à Genève.

Les Gautier de Caen à Londres. — M. W. de Grave nous signale les actes suivants, conservés à Somerset house, qui se rattachent, entre autres, aux notes de la page 612 de l'année dernière : — 1690, septembre 28, baptême de Catherine (née le 23) fille de Étienne Gautier et de Magdelaine de la Coudre, de Caen. Parrain Thomas Gautier, marraine Catherine de la Coudre. — 1691, 25 mai, *à la Savoie*, mariage de Henry Gautier et Marie Cellier. — 1698, 1er septembre, à *Leicesterfields*, acte de reconnaissance d'Isaac Gautier, Marie-Jeanne Gautier, Magdelaine Moisson et Françoise Moisson, de Caen. — 1699, 1er juillet, même Église, reconnaissance de Jean Gautier et Judith Langlois, de Caen. — 1701, 31 août baptême (à *Le Charenton*, *Newport Market*) de Jean né le 23, fils de Nicolas Gautier et Marguerite Lamy ; parrain Jean Fanet, marraine Éli-

zabeth Gautier, tous de Caen. — 1704-5, 4 février, *ibidem*, mariage d'Étienne Gautier, de Caen et Catherine Hue, de Saint-Lô. Témoins Jacob Hue, Elizabeth Hue, Michel Hue, ancien et secrétaire. — 1704, 22 novembre, à *Hungerford Market*, mariage de Henry Gaultier, marchand, de la paroisse de Saint-André Undershaft, à Londres, — et de Mariane Couvreur, de Londres, Colemon Street.

La signification du mot méreau. — L'article ci-dessus sur les méreaux du temple de Charenton était imprimé, lorsque nous avons reçu de notre collègue, M. J. Gaufrès, la note suivante qu'on voudra bien y joindre :

Le mot *méreau*, dans le sens de marque ou jeton, a eu, dans la langue française, une signification plus étendue qu'on ne le suppose d'ordinaire. Il ne s'est pas seulement appliqué à un usage du culte protestant, où le méreau était le signe de l'admission d'un fidèle à la Sainte-Cène, ou à certaines cérémonies des diverses corporations de métiers, mais il a été admis dans le langage administratif. Turgot ayant établi des ateliers de charité dans son Intendance du Limousin, a employé le mot méreau dans une Note de 1770 sur l'organisation de ces ateliers. Il faisait compter notamment par des *méreaux* le nombre des charretées de terre transportées par les ouvriers employés aux travaux de bienfaisance et plus tard, devenu ministre, Turgot a répété, dans une *Instruction générale pour l'établissement et la régie des ateliers de Charité* (2 mai 1775), le même mot dans la même aeception.

Addition aux Errata de la page 672 de l'année 1893. — Page 542, ligne 15 du texte, lire, *insuffisance* au lieu de impuissance. — Page 509, lignes 12 et 13, lire rue *Gabriel* et non général Admirault. — Page 659, ligne 2, lire Cognac (*Charente*).

Le Gérant : FISCHBACHER.

4731. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. N. Weiss, secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Narcisse Cyr. — Huguenot sketches n° 1. **Heroism of Huguenot women imprisoned for life in the Tower of Constance**, un traité illustré, de 19 pages in-24, Springfied, mass. 1894.

Eugène Alphen. — Miettes d'histoire. **Pièces inédites publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale** (billets de Henri IV, etc.). Une brochure de 45 pages in-18, Paris, Champion, 1893.

Étrennes religieuses 1894, nouvelle série, cinquième année. Un volume in-18 de VIII-295 pages, Genève, Kündig, 1894, renfermant, entre autres, *Béat de Muralt*, par Eugène Ritter ; *Du rôle politique de la Compagnie des Pasteurs de Genève dans les événements de* 1781 *et* 1782, par Alexandre Guillot, etc.

Ch. Frossard, H. Guex et Ch. de Boeck. — **Discipline ecclésiastique**, Projet présenté au synode des Pyrénées, une brochure de VII-50 pages in-8°, Bayonne, 1893.

[Domenget]. — **Législation de l'Église réformée de France**, Contre-projet voté en 1893 par le synode particulier de Gironde et Dordogne, une brochure de 158 pages in-8°, Bergerac, Blanquée, 10 septembre 1893.

Jean Bianquis. — Synode général officieux de la Rochelle. **Rapport de la Commission de Liturgie**, une brochure de 115 pages grand in-8°, Rouen, Espérance Cagniard, 1893.

Alfred Erichson. — **Die Calvinische und die Altstrassburgische Gottesdienstordnung**, ein Beitrag zur Geschichte der Liturgie in der evangelischen Kirche, une brochure de 39 pages in-8°, Strassburg, J. H. Ed. Heitz, 1894.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1894.

4731. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.